



# Evaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD)

## Volume 3 - Rapport de l'évaluation technique et institutionnelle du programme

Version définitive

Novembre 2007



## Avant-propos

L'évaluation du programme Initiative régionale « Environnement mondial et lutte contre la désertification en Afrique sahélienne » (IREMLCD) a été menée entre juin et octobre 2007. Après une première phase d'évaluation de terrain auprès de 18 micro-projets sélectionnés, dont les résultats ont été présentés lors d'une première restitution au siège du Secrétariat exécutif du CILSS le 17 août 2007, une deuxième phase était consacrée à l'analyse globale et institutionnelle du programme et un atelier de restitution finale a été réalisé à Ouagadougou les 8-9 octobre 2007.

Le rapport d'évaluation du programme IREMLCD est constitué de trois volumes :

Volume 1 : Synthèse de l'évaluation des micro-projets

Volume 2 : Rapports d'évaluation des 18 micro-projets sélectionnés

**Volume 3 : Rapport de l'évaluation technique et institutionnelle**

Les consultants remercient l'ensemble des personnes ayant facilité et contribué aux travaux de l'évaluation, que ce soit lors des visites de sites, des entretiens menés auprès des porteurs, des bénéficiaires, des partenaires institutionnels et des membres de l'équipe en charge du programme, ou des réunions de restitution tenues à Ouagadougou.



## Sommaire

Avant-propos .....	3
Sommaire .....	5
Sigles et abréviations.....	7
Résumé exécutif .....	9
1 – Introduction .....	13
2 – Contexte et origine du programme.....	14
2.1 – Historique de l’initiative.....	14
2.2 – Insertion dans le contexte régional et les contextes nationaux.....	16
3 – Dispositif et mise en œuvre opérationnelle .....	19
3.1 – Dispositif du programme.....	19
3.2 – Mise en place et évolutions .....	20
3.3 – Éligibilité, sélection et ciblage des micro-projets .....	21
3.4 – Collecte et sélection des candidatures .....	23
3.5 – Pilotage et suivi du programme.....	30
4 – Evaluation globale du programme .....	33
4.1 – Pertinence et cohérence .....	33
4.2 – Efficacité .....	33
4.3 – Efficience .....	34
4.4 – Impacts .....	35
4.5 – Durabilité.....	38
5 – Evaluation économique des résultats .....	40
5.1 - Thèmes traités et hypothèses générales .....	41
5.2 - Impacts du reboisement en Eucalyptus.....	42
5.3 - Impacts du maraîchage .....	44
5.4 – Impact des aménagements et de la fertilisation sur la production agricole.....	46
5.5 – L’impact de la plantation/réhabilitation de gommeraies.....	50
5.6 – L’impact des foyers améliorés sur la réduction de la consommation de bois.....	51
5.7 - Conclusion .....	52
6 – Conclusions, perspectives et recommandations .....	52
6.1 – Enseignements techniques et organisationnels .....	52
6.2 – Éléments et leçons d’autres initiatives .....	53
6.3 – Perspectives.....	57
6.4 – Recommandations .....	58
Annexe 1 – Liste des personnes contactées .....	61
Annexe 2 – Tableau de financement des micro-projets .....	65



## Sigles et abréviations

ABE Alher	Association pour le bien-être et la paix Alher (Niger)
ACDI	Agence de coopération canadienne pour le développement international
ACER	Adaptation du CILSS aux enjeux régionaux (projet FSP d'appui au CILSS)
ACFED	Appui Conseil Femmes Environnement Développement (Burkina Faso)
ACRA	Association de coopération rurale en Afrique (Tchad)
ADCTAL	Associação para o Desenvolvimento Comunitario das Tabancas do Leste (Guinée Bissau)
ADAD	Association pour la défense de l'environnement et le développement (Cap-Vert)
ADD	Association pour le développement durable (Mauritanie)
AHDIS	Action humaine pour le développement intégré au Sénégal
AIY	Association Ire Ire Yoon (Burkina Faso)
AMEN	Association malienne pour l'environnement (Mali)
ANDS	Association nationale pour le développement et le secours (Mauritanie)
ANTD	Association Nong Taaba de Dapoury (Burkina Faso)
APHN	Association des pêcheurs du Haut Niger (Mali)
APELZP	Union des producteurs APELZP (Niger)
ASACASE	Association sénégalaise pour l'appui à la création d'activités socio-économiques (présente en Guinée Bissau)
ASEAV	Association pour la sauvegarde des espèces animales et végétales (Mauritanie)
ASTBAL	Associação Santa Tabanca da Baía de Achada Leite (Cap-Vert)
ATY	Association Tind Yalgre (Burkina Faso)
AVDS	Association des volontaires pour le développement du Sahel (Mali)
CARI	Centre d'actions et de réalisations internationales (France)
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CDV	Choix de vie (Kidal - Mali)
CIGQV	Cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Sénégal)
CNEDD	Conseil national de l'environnement pour un développement durable (Niger)
CONACILSS.	Coordinateur national pour le CILSS
CONAGESE	Conseil national pour la gestion de l'environnement (Burkina Faso)
CONEDD	Conseil national pour l'environnement et le dévt durable (Burkina Faso)
CONSERE	Conseil supérieur des ressources naturelles et de l'environnement (Sénégal)
COPROD	Convention pour la promotion d'un développement durable (Burkina Faso)
COSPE	Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (Italie – présent au Sénégal)
CSFD	Comité scientifique français de la désertification
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CST	Comité scientifique et technique du FFEM
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole

FSP	Fonds de solidarité prioritaire (MAE)
GEF	Global Environment Facility (FEM)
GREEN	Groupe de recherche pour l'environnement (Sénégal)
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTD	Groupe de travail Désertification
GTZ	Coopération technique allemande
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IREMLCD	Initiative régionale Environnement mondial & lutte contre la désertification
LCD	Lutte contre la désertification
LOA	Loi d'orientation agricole
LVIA	Association internationale des volontaires laïcs (Italie - présents en Guinée Bissau)
MAE	Ministère français des Affaires étrangères
OASIS	Organisation des associations d'agriculteurs, aviculteurs et éleveurs de l'île de Santiago (Cap-Vert)
ONC	Organes nationaux de coordination
ONG	Organisation non gouvernementale
PAE	Plan d'action environnemental
PAF	Projet agro-forestier
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAN LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification
PASP	Projet agro-sylvo-pastoral
PDRAA	Projet de développement rural dans l'arrondissement d'Aguié (Niger)
PDRT	Projet de développement rural de Tahoua
PIB	Produit intérieur brut
PIK	Projet intégré de Keita (Niger)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSN	Programme spécial Niger
ROPFA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (Af. Ouest)
SAE	Site anti-érosif
SDR	Stratégie de développement rural (Niger)
SEPA	Secrétariat exécutif pour l'environnement (Cap-Vert)
SGF	Stay Green Foundation (Gambie)
SGP	Programme de petites subventions PNUD-FFEM
SOSSIBF	SOS Sahel international – Burkina Faso
SOSSISN	SOS Sahel international – Sénégal
SPP	Structure porteuse de projet
UNSO	Bureau soudano-sahélien des Nations-Unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VDS	Association Volontaires du Sahel (Burkina Faso)
WK	Woiyo Kondeye (Mali)

## Résumé exécutif

L'IREM/LCD répond à une demande formulée par toutes les parties prenantes à la Lutte contre la Désertification (LCD) **d'associer étroitement le niveau local** à la réalisation d'activités de lutte contre la désertification à travers des projets participatifs. Les objectifs visés par l'IREMLCD répondent aux priorités affichées au niveau des pays concernés, des structures régionales et de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification, et les évolutions du contexte n'en ont pas altéré le bien-fondé. La situation en termes de ressources naturelles et de développement humain au Sahel justifie de promouvoir la mise en œuvre de la CCD dans les pays membres du CILSS. La pertinence globale du programme est incontestable.

L'IREMLCD comportait **trois axes** : financement de projets éligibles, appui à leur identification et instruction, réalisation du suivi évaluation. Le dispositif comportait une cellule technique régionale basée au CILSS chargée de la mise en œuvre et du suivi des subventions accordées, et un comité technique de sélection en France. Les projets devaient être présentés par les porteurs sous forme de fiches soumises une première fois au comité, puis d'un document de projet préparé avec l'appui d'une expertise indépendante. Après vérification de la conformité technique par la cellule et approbation par le comité, une convention de financement était élaborée par la cellule qui effectuait ensuite le suivi technique et financier.

Le programme a été **mis en place** en 2001 avec le recrutement d'un coordinateur, la diffusion de l'information auprès des bénéficiaires potentiels et la mise au point des canevas de soumission et de rapportage. Un premier lot de 10 projets a été financé en 2003-2004. En 2004 la nouvelle équipe composée d'un expert sahélien et d'un assistant technique français a lancé un deuxième appel à projets, ceux-ci étant présélectionnés au niveau des pays. 13 nouveaux projets ont ainsi été financés en 2005, puis 7 en 2006, et les trois derniers en 2007.

Le **comité** de sélection, après quelques réunions physiques, a ensuite donné ses avis à distance grâce à la messagerie électronique. Le niveau national (point focal de la CCD et CONACILSS) a eu un rôle d'information puis il a également été sollicité pour la présélection, et plus récemment associé au suivi des micro-projets. La **cellule technique régionale** assurait l'essentiel de la sélection, enclenchait les transferts et contrôlait la gestion, la comptabilité étant centralisée à Ouagadougou. Le suivi évaluation de réalisation relevait des porteurs et la cellule supervisait périodiquement le rapportage des projets.

Pour être **éligibles**, les projets devaient être situés dans un pays du CILSS, contribuer à la lutte contre la désertification, être de taille modeste (subvention inférieure à 300 000 euros –seuil ensuite abaissé à 100 000 euros). Un ratio investissements / fonctionnement favorable était exigé (frais indirects plafonnés à 20%, puis 15% à partir de 2005) et la participation du FFEM pouvait atteindre un maximum de 70% du montant du projet. Les porteurs pouvaient être des ONGs, des collectivités locales et des organisations professionnelles agricoles. Les projets étaient soit des extensions de projets en cours ou de nouveaux projets associant développement économique et LCD. Les projets ne comportant que de la formation, du renforcement des capacités, de l'appui institutionnel ou de la recherche étaient exclus.

L'**information** sur l'initiative a diffusé dans les pays au travers des différentes activités du CILSS, de contacts avec des fédérations d'ONGs, et de sa divulgation au travers des points focaux et CONACILSS / Ministères de l'agriculture. L'initiation et l'instruction des dossiers était effectuée par les porteurs avec leurs propres appuis, les documents étaient ensuite améliorés à la demande du comité et de la cellule avec le soutien éventuel d'experts nationaux. Après un traitement formalisé des réponses au premier appel à projets soumises au comité, les demandes présentées

les années suivantes et présélectionnées au niveau des pays étaient analysées par la cellule et présentées au comité pour validation par groupes de quelques unes.

La **sélection** des micro-projets prévoyait un mécanisme en deux temps, la première étape sur base d'une fiche de présentation a été supprimée en 2006 du fait de la redondance avec le rapport de présentation demandé après pré-sélection. Le caractère sophistiqué des canevas des rapports de présentation les rendait difficiles à respecter pour les porteurs et exigeants pour les personnes en appui. Un système de présélection par le niveau national a été introduit avec succès en 2006, à la satisfaction des organismes nationaux de coordination et avec une efficacité accrue pour la cellule technique régionale. La qualité des dossiers a été jugée inégale selon les pays. Par ailleurs, les points focaux engagés dans l'amélioration de la qualité des cinq dossiers transmis comprennent mal le fait de n'en voir financer aucun. Le recrutement de consultants en appui s'est révélée d'une efficacité limitée lorsque la qualité de départ des dossiers était insuffisante.

La **mise en œuvre** opérationnelle effectuée par la cellule comportait le pilotage, les décaissements, la formation en gestion des nouveaux porteurs sur passation de marchés, suivi comptable et financier, la supervision des rapports produits par les porteurs de projet. Des missions de suivi des activités étaient réalisées régulièrement dans les pays avec l'accompagnement comptable, le contrôle de conformité des pièces justificatives et les évaluations internes. La cellule participait également aux activités de communication du CILSS (base de données photographiques, réalisation de supports pour des conférences internationales).

Le bilan de cette mise en œuvre montre un **suivi comptable et financier efficace** compte tenu de l'éloignement des projets. Les retards de versements observés ont été causés par la fourniture retardée des pièces justificatives par les porteurs ou, ponctuellement, en raison du plafond insuffisant de renouvellement des fonds à la cellule. Le **suivi des réalisations** et la validation des résultats annoncés par les porteurs a été efficace grâce aux supervisions régulières. La réorientation des micro-projets en difficulté s'est avérée délicate. Une réflexion est en cours au niveau de la cellule sur un recadrage thématique et géographique éventuel pour améliorer le ciblage et gagner en efficacité.

Du point de vue de l'**évaluation économique**, il manque à la base un suivi-évaluation précis et ciblé des micro-projets qui puisse permettre de conclure avec certitude sur leur rentabilité économique et celle du programme IREMLCD. Les micro-projets gagneraient à être mieux encadrés dans le recueil cohérent des données chiffrées sur les bénéfices dégagés. Les activités les plus intéressantes d'après les données des micro-projets sont les **plantations commerciales** à rotation rapide et les **aménagements des terres de culture**. Le temps de retour sur investissement de ces actions est relativement court, de 1 à 3 ans, ce qui est une source de motivation et de participation locales importantes. Le maraîchage dont le TRI est probablement sous-estimé est sans doute une activité aussi prometteuse du point de vue économique. Du point de vue de la LCD cependant, ce ne sont pas nécessairement les activités les plus pertinentes. En effet, le calcul des taux de rentabilité interne par activité montre que celles les plus favorables à l'entretien des milieux et à la lutte contre l'érosion ou l'ensablement (cas de la plantation dunaire d'*Acacia Senegal*) fournissent des rétributions moins importantes. C'est pourquoi ce type d'investissement à caractère public devrait être partiellement pris en charge par les structures de l'Etat dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la politique environnementale. Le récapitulatif des TRI par type d'activités est le suivant :

Activités	TRI	Délai de retour
Aménagements CES et fumure	58% (projet de un an) 12% (projet de trois ans)	Un an Trois ans
Maraîchage	7% (projet de six ans)	Cinq ans
Plantations commerciales (eucalyptus)	38% (projet de trois ans)	Trois ans
Plantations infrastructures anti-érosives ( <i>Acacia Senegal</i> )	11% (projet de 20 ans)	Neuf ans

La réussite essentielle du programme est la mise à disposition des financements prévus pour les acteurs de terrain (objectif 1), les moyens mis en œuvre ont effectivement permis le **financement d'une gamme diversifiée d'actions** auprès d'acteurs de terrain dans différentes zones agro-écologiques. En revanche, les moyens affectés au développement d'une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des problématiques et de gestion de projets (objectif 2) étaient moins adaptés. Cette composante a souffert de la centralisation initiale de la sélection et du suivi (substantiellement corrigée durant le programme), de l'exclusion du renforcement des capacités du champ de financement, de la portée limitée des appuis aux structures porteuses de projet, et du sous-dimensionnement des actions de formation-échange-capitalisation. La capitalisation scientifique des expériences développées dans le cadre du programme (objectif 3) mobilisait également des moyens moins adaptés et il y a eu peu d'activités effectives (le pilotage de cette activité par un comité composé de scientifiques régionaux aurait sans doute été plus pertinent).

Les forces du dispositif reposent dans la **pertinence** du placement de l'équipe au CILSS pour les échanges (participation des experts IREM aux activités transversales du CILSS) et la capitalisation LCD au niveau régional (diffusion film et plaquettes grand public pour l'instant). Aussi, le programme s'est **adapté**, il a réalisé une simplification des procédures/canevas, des efforts pour remettre le niveau national dans le dispositif de sélection, ainsi que les formations des porteurs en gestion. La **gestion comptable** et financière a été satisfaisante (mais la centralisation au CILSS implique des délais de recueil des pièces) et on observe un certain **pragmatisme** pour des aménagements des budgets des micro-projets en cours de mise en œuvre.

L'accent a été porté sur l'**amont** du cycle des projets (aspects de préparation et sélection des micro-projets) au détriment de l'**aval** (aspects d'efficacité et impact des actions menées par les porteurs). Il n'y avait **pas de suivi-évaluation** technique conséquent, parent pauvre du programme du fait de son coût et de la volonté de laisser la responsabilité qui en était confiée aux ONGs. Enfin, il n'y a **pas eu de capitalisation** pour l'instant qui aurait permis d'instruire les options pour une meilleure efficacité (contenus, ciblage des zones dans les pays –critères environnementaux et LCP, aspects transfrontaliers...-).

Concernant la diffusion, il est recommandé de poursuivre la prise en compte des **différences** linguistiques entre les pays (préparer des matériels dans toutes les langues officielles du CILSS - français, anglais et portugais) et d'adapter cette diffusion aux **réalités** de chaque pays, de façon à s'appuyer à chaque fois sur les structures de divulgation les plus pertinentes. Il s'agirait aussi de mettre en œuvre une **stratégie de divulgation** plus affirmée, qui ne repose pas exclusivement sur les partenaires institutionnels (SCAC, AFD, FAO, Ministères) et puisse impliquer les organisations de producteurs.

Concernant les **critères** de sélection, ceux-ci devraient être définis clairement au démarrage du programme, inclure un **diagnostic** de la structure porteuse de projet et être relativement stables au cours de la durée du programme. S'ils doivent évoluer, des actions de communications

devraient être entreprises pour que tous les partenaires soient convenablement **informés**. Par ailleurs, les critères de sélection ayant une influence sur le type de structures qui seront aptes à porter des projets, il y a lieu d'**éviter** que ces critères ne reviennent dans les faits à éliminer des catégories de porteurs que l'on souhaite voir participer. Aussi, le rejet du critère de formation et de renforcement des capacités ne semble pas pertinent au vu des objectifs du programme et biaise le ciblage.

Sans appui spécifique aux porteurs de projets, le programme risque de sélectionner de fait les porteurs les mieux organisés ou de favoriser des portages de projets par des ONG pour le compte d'organisations de bases peu structurées. L'appui des ONG à des organisations de base pour le montage de projets ne peut avoir d'effets positifs que s'il s'agit d'une véritable stratégie de **renforcement des capacités** de l'organisation locale par l'ONG et non d'un simple portage technique et financier. D'où la nécessité d'une bonne analyse institutionnelle lors de la sélection du projet, de manière à favoriser les projets qui vont opérer un renforcement local des capacités. Cela peut se faire en choisissant des porteurs de projets locaux (au détriment d'ONG situées en capitale, par exemple) et en leur fournissant un **appui technique et organisationnel**, soit en veillant à ce qu'il y ait un véritable partenariat entre le porteur de projet et l'organisation locale aboutissant au renforcement des capacités de cette dernière. La procédure d'appui à l'identification et à l'instruction des projets éligibles prévue dans le document de projet serait intéressante à mettre en œuvre pour permettre à des porteurs de projets peu structurés de participer à l'IREMLCD avec des projets de qualité.

Une sélection réalisée en France induit une difficulté à prendre en compte les caractéristiques locales dans l'analyse des projets et une lourdeur procédurale que peut résoudre la présélection au niveau national et régional. Les projets les plus déficients sont filtrés en amont et le comité n'a plus qu'à se prononcer sur un nombre restreint de cas dont les dossiers ont été instruits par la CTR. Cette présélection nationale redonne du pouvoir aux organisations nationales qui étaient court-circuitées dans la procédure antérieure, sans pour autant leur donner la décision finale, ce qui semble pertinent et susceptible d'une bonne efficacité. Le comité de sélection des projets devrait être un **comité régional**, ce qui renforcerait l'implication des acteurs régionaux et la prise en compte des réalités régionales. Cela permettrait aussi l'inclusion d'autres bailleurs dans l'initiative. Les décisions du comité de sélection doivent être justifiées auprès des organismes qui ont participé à la pré-sélection au vu des critères définis initialement, afin de renforcer la compréhension de ces critères et de limiter les frustrations liées au rejet des projets.

Comme pour la sélection des projets, une **décentralisation partielle du suivi** paraît pertinente, à la fois pour des raisons pratiques (disponibilité des personnes sur place pour faire le suivi, moindre coût que les voyages des experts de la cellule) et pour promouvoir un renforcement des capacités nationales dans le domaine de la lutte contre la désertification et le suivi de programme. Cela diminuerait la charge de travail de la cellule et permettrait de recentrer son rôle sur les activités qui paraissent essentielles, mais qui n'ont été que faiblement mise en œuvre faute de temps : garantir la participation des populations, faire un suivi technique, appuyer la définition d'indicateurs de suivi-évaluation, permettre la capitalisation, promouvoir le renforcement des capacités régionales. Cette décentralisation partielle du suivi du programme exige la mise en place d'une stratégie de formation des relais nationaux par la cellule.

Pour que le CILSS puisse jouer pleinement son rôle de structure régionale porteuse du programme et que le programme IREMLCD joue un rôle important dans le renforcement des capacités du CILSS de mettre en œuvre des actions concrètes de lutte contre la désertification, il aurait été important de lui donner une **véritable maîtrise d'ouvrage** du programme. Cela signifie, notamment, de participer à la prise des décisions concernant les financements et d'être

responsable de la stratégie de capitalisation. Un comité de pilotage de l'ensemble du programme, réunissant le CILSS et les différents partenaires du programme (représentants des bénéficiaires, des bailleurs, des pays etc.) pourrait assurer le suivi du travail de la CTR et décider des réorientations nécessaires en cours de programme.

## 1 – Introduction

Le programme IREM-LCD finance des actions de lutte contre la désertification portées par des organisations non-étatiques dans les pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel –CILSS-. Il s'agit d'une expérience novatrice<sup>1</sup> visant à mobiliser au bénéfice d'organisations de la société civile sahélienne les moyens du Fonds français pour l'environnement mondial –FFEM- affectés à la lutte contre la désertification.

Doté de 3 millions d'euros (dont 2,5 millions pour les actions proprement dites), l'IREMLCD fait l'objet d'une convention signée en novembre 2000 entre le FFEM et le CILSS, chargé de son exécution. Cette convention sera clôturée au 31 décembre 2008. Animé par une équipe technique basée au Secrétariat exécutif du CILSS à Ouagadougou (Cellule technique régionale –CTR-), le programme a donné lieu au financement de 33 micro-projets<sup>2</sup> pour un montant moyen subventionné d'environ 70 000 euros par dossier. Ainsi, près de 94% des fonds FFEM ont été mobilisés.

La première phase de l'évaluation (cf. *Volume 1 – Annexe 1 : Termes de référence*) a été réalisée sur le terrain en juin et juillet 2007 par MM. Oussouby Touré, Noumou Diakité et Frédéric Bazin auprès d'un échantillon de 18 micro-projets financés par le programme, et clôturée avec la tenue d'un atelier de restitution le 17 août 2007 au siège du CILSS à Ouagadougou (cf. *Volume 1 - Rapport de l'évaluation des micro-projets et Volume 2 – Rapports par micro-projet*).

La seconde phase de l'étude consacrée à l'analyse globale et institutionnelle du programme a été menée par Mme Mélanie Requier et M. Philippe Deygout au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal du 11 au 26 août 2007. Des entretiens complémentaires ont été menés avec la collaboration de Frédéric Bazin en France, et par Mme Requier auprès de certaines parties prenantes du programme participant à la huitième Conférence des parties de la Convention sur la lutte contre la désertification à Madrid entre le 3 et le 14 septembre 2007.

Sur la base des documents mis à leur disposition, des résultats de l'évaluation des micro projets et des entretiens réalisés avec l'équipe du programme et les différents partenaires à Ouagadougou, Bamako et Dakar (cf. en fin de volume *Annexe 1 – Personnes contactées*)<sup>3</sup>, les consultants ont élaboré le présent rapport qui a été présenté, ainsi que les résultats de la première phase, dans le cadre de l'atelier de restitution générale de l'étude organisé les 8 et 9 octobre 2007 à Ouagadougou (cf. *Rapport final de l'atelier de restitution finale de l'évaluation technique et institutionnelle du programme IREMLCD* édité par le CILSS). La présente version tient compte des observations transmises par le CILSS le 13 octobre 2007 et des compléments apportés ensuite par la cellule technique.

---

<sup>1</sup> Le principe a été repris par la suite dans le cadre des petits projets PPI FFEM dans le champ de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques

<sup>2</sup> Répartis dans les pays suivants : Burkina Faso (8 subventions), Sénégal (5), Mali (5), Niger (5), Mauritanie (3), Guinée Bissau (3), Cap-Vert (2), Tchad (1) et Gambie (1)

<sup>3</sup> L'époque de réalisation de l'étude n'était pas favorable du fait de l'absence pour raison de congés d'un nombre conséquent de personnes que la mission aurait souhaité pouvoir rencontrer.

## 2 – Contexte et origine du programme

### 2.1 – Historique de l'initiative

Le programme IREMLCD trouve son origine dans le processus de mise en place des conventions internationales et des mécanismes de financement en faveur de l'environnement mondial et de la lutte contre la désertification, dans les études qui ont suivi sur les liens entre dégradation des terres et enjeux de l'environnement mondial dans le Sahel, et dans la recherche des moyens pour répondre à ces enjeux en appuyant des initiatives au niveau local.

Dans la foulée de la création du Fonds pour l'environnement mondial –FEM ou GEF-, le Fonds français pour l'environnement mondial –FFEM- est mis en place en 1995 et doté de ressources qui s'ajoutent à l'aide publique française au développement pour financer les coûts additionnels des projets prenant en compte le biodiversité, les changements climatiques, les eaux internationales et la couche d'ozone. Pour être éligible, les projets doivent être des projets de développement intégrant la composante environnement mondial dans leur stratégie. Un comité de pilotage interministériel est mis en place à Paris. Il est appuyé par un comité scientifique et technique –CST- et le secrétariat opérationnel du fonds est assuré par l'Agence française de développement. Entre 1994 et 2006, le FFEM a mobilisé 162 millions d'euros pour 150 projets, et la part de ce montant engagée sur la lutte contre la désertification est de l'ordre de 5%.

La « Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique » -CCD- a été adoptée en juin 1994. Parent pauvre parmi les grandes conventions, elle entre en vigueur en décembre 1996 sans mécanisme financier spécifique, mais la possibilité est ouverte d'accéder aux ressources du FEM et au FFEM pour les aspects impactés par la désertification (climat, biodiversité et eaux internationales).

En juillet 1997 au CILSS à Ouagadougou, un séminaire<sup>4</sup> est organisé à l'initiative du Ministère français des Affaires étrangères –MAE- pour faire le point sur les liens entre la désertification et l'environnement mondial et sur les possibilités pour des projets opérationnels de lutte contre la désertification d'être soutenus par les instruments financiers (FEM et FFEM) consacrés à la lutte contre l'effet de serre, la protection de la biodiversité et des eaux internationales, la préservation de la couche d'ozone. Le séminaire fait deux constats : les financements consacrés par le FEM et par le FFEM à des projets identifiés LCD restent modérés par la difficulté à appréhender les interactions entre désertification, changement climatique et biodiversité, et ces financements sont peu (ou pas) accessibles aux organisations locales de la société civile.

Il s'agit alors de « concilier l'esprit dans lequel FEM et FFEM ont été créés avec les enjeux locaux et régionaux de la lutte contre la désertification », ... et en particulier d'« établir des stratégies qui ne soient pas uniquement fondées sur le principe de conservation mais sur une approche intégrée de la gestion des terroirs et des écosystèmes qui permette de concilier la valorisation économique et les objectifs de conservation ». Le concept-clé de la convention UNCCD sur la lutte contre la désertification - la participation des populations- est repris et le niveau local est ciblé dans ce cadre comme le plus pertinent pour la mise en œuvre de la LCD. La mise en œuvre de ces deux propositions par des structures comme le FFEM et l'AFD suppose des pratiques nouvelles de gestion administrative et financière susceptibles d'engendrer des innovations institutionnelles.

---

<sup>4</sup> « Les fonds pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification »

Le besoin identifié de « participation » pour mieux prendre en compte les objectifs et les contraintes des ruraux, et l'intérêt porté dans ce cadre aux initiatives « locales » pour lesquelles les ONGs recherchent des appuis financiers, amènent à proposer le principe de l'initiative désertification. Cette initiative désertification vise à développer l'intégration de la dimension « environnement mondial » dans les stratégies et les projets de lutte contre la désertification en fournissant les ressources additionnelles favorables à cette prise en compte. Le FFEM propose de créer un guichet de financement spécifique géré de manière décentralisée sur une base régionale - zone du CILSS- afin d'opérationnaliser cette initiative. Ce principe est approuvé lors de la réunion de pilotage du FFEM du 30 septembre 1997 et soutenu par le CST du fonds.

Une étude de faisabilité du programme est réalisée en 1998 et un rapport de présentation de l'IREMLCD est préparé en 2000. Dans ce dernier, la distinction entre deux types de projets finançables présentée dans l'étude de faisabilité (projets « de référence » structurants de montant élevé d'une part, projets « additionnels » de moindre envergure d'autre part) est abandonnée au profit d'un seul type de projet avec plafond de financement unique. La convention de financement, élaborée sur la base du rapport de présentation, a été signée le 24 novembre 2000 à Bamako.

### **Encadré 1 : objectifs et modalités de mise en œuvre de l'IREMLCD**

L'initiative IREMLCD répond à trois objectifs : i) rendre le Fonds Français pour l'Environnement Mondial accessible à des projets de taille réduite mis en œuvre par des acteurs de terrain, ii) développer une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des interactions environnement mondial / désertification / environnement local / développement, et une capacité d'instruction et de gestion de projets intégrés, iii) capitaliser les connaissances sur les liens entre environnement et désertification en mettant en place un processus de suivi-évaluation scientifique des actions financées dans le cadre de cette initiative.

Elle comporte en conséquence 3 composantes : i) financement de projets éligibles ; ii) appui à l'identification/instruction –CTR et mobilisation d'un réseau d'experts sahéliens- ; iii) suivi et évaluation –audits techniques et financiers et capitalisation scientifique-

Une cellule technique régionale placée au CILSS gère l'initiative et un comité basé en France sélectionne les micro-projets en prenant en compte des critères d'éligibilité définis dans la convention.

L'IREMLCD vise ainsi à rapprocher la gestion du FFEM de ses utilisateurs finaux en leur donnant un accès au financement FFEM au travers de petits projets d'initiative locale destinés à préserver l'environnement mondial. Cet objectif a plusieurs implications : i) la connaissance et appropriation de nouveaux mécanismes financiers en plus de l'accroissement des fonds accordés à la désertification dans la lutte pour l'environnement global ; ii) nourrir la réflexion sur les synergies entre la CCD et les Conventions sur l'environnement mondial ; iii) l'intégration de la LCD dans le développement local (appui sur les collectivités locales et la société civile) comme vecteur de protection de l'environnement global ; et iv) une réflexion sur le suivi-évaluation des projets financés.

Concrètement, l'IREMLCD accélère les procédures d'attribution des fonds FFEM par le biais de la convention signée entre le CILSS et l'AFD (gestionnaire du FFEM). Le pilier de l'initiative est la Cellule technique régionale (CTR) intégrée au CILSS, qui identifie et instruit les projets éligibles. La CTR transmet les propositions de projet à un Comité de sélection basé à Paris et constitué de représentants du MAE<sup>5</sup>, du MATE<sup>6</sup>, de l'AFD, de la CTR et du conseiller régional

<sup>5</sup> Actuellement Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

<sup>6</sup> Actuellement Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement durables.

désertification basé à Tunis. L'approbation est donnée par le Comité et la convention d'accord est signée entre le CILSS et le porteur de projet.

Les projets IREMLCD doivent être situés dans les pays membres du CILSS (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad). Les bénéficiaires de l'IREMLCD sont des acteurs de terrain, ONG, collectivités locales, associations professionnelles ou villageoises. Les actions financées peuvent concerner le reboisement, la conservation et la restauration des eaux et des sols, la gestion des forêts villageoises, la gestion des zones pastorales, l'aménagement des bas-fonds, etc. Le financement de chaque projet présenté est plafonné à 100 000 euros et la participation du FFEM dans ces projets peut s'élever jusqu'à 70%. Le suivi et l'évaluation de ces projets doivent mobiliser des audits techniques et financiers et la capitalisation des acquis de l'IREMLCD (identifier les meilleures méthodes de lutte contre la désertification et répondre scientifiquement aux questions sur les relations entre désertification et environnement mondial) être menée avec le CSFD.

## *2.2 – Insertion dans le contexte régional et les contextes nationaux*

L'appréciation sur l'insertion de l'IREM LCD dans le contexte régional et dans les contextes nationaux de la lutte contre la désertification est faite sur la base du document « Plan d'action sous-régional » (PASR) pour l'Afrique de l'Ouest qui reprend et applique les principes du texte de la convention de lutte contre la désertification aux spécificités de la région.

### *Contexte régional*

#### Éléments du chapitre d'introduction du PASR

L'introduction du PASR souligne certaines caractéristiques de la sous-région susceptibles d'orienter la mise en œuvre de politiques de LCD. Deux éléments attestent tout particulièrement la validité de l'approche IREM LCD valorisant les actions locales et participatives : la « richesse des ressources naturelles et humaines de la sous-région et la jeunesse de sa population » d'une part, les « possibilités de l'ensemble des acteurs de tirer les leçons des expériences locales et internationales et de s'engager dans de nouvelles orientations porteuses de solutions viables et durables » d'autre part.

#### Lignes directrices du PASR

L'IREM LCD s'insère dans les lignes directrices du PASR relatif à l'Afrique de l'Ouest. Parmi les principes directeurs énumérés dans le texte, on peut retenir ceux listés ci-dessous qui s'appliquent particulièrement aux micro-projets de l'IREMLCD :

#### *Garantir la participation de l'ensemble de la population, notamment les femmes et les jeunes*

Les micro-projets IREM LCD sont fondés dès leur conception sur le principe de participation ; leur mise en œuvre est réalisée par les bénéficiaires locaux sous l'encadrement des structures porteuses. Plusieurs projets ont dirigé une partie de leurs activités vers les communautés de femmes (maraîchage, plantations, pépinières), certains intervenants initiant également une réflexion sur des réformes foncières garantissant aux femmes un accès aux ressources naturelles. Par ailleurs, les jeunes sont fréquemment mobilisés pour la réalisation des aménagements anti-érosifs.

#### *Mettre en œuvre le PASR en s'appuyant prioritairement sur les ressources sous-régionales ; l'aide extérieure doit être considérée comme un appoint*

Les micro-projets sont dans la plupart des cas réalisés par des porteurs nationaux et s'appuient de ce fait sur les compétences présentes dans la sous-région au niveau de la conception et de

l'encadrement/suivi des travaux. Par ailleurs, les porteurs et les populations contribuent au financement des projets : l'IREM a pris en compte comme critère dans la sélection des micro-projets le montant de leur participation financière.

#### *Bâtir le PASR sur l'existant*

Les techniques proposées sont le plus souvent éprouvées. De ce fait, on peut considérer que les micro-projets cherchent à exploiter les possibilités techniques offertes localement, même si leur pertinence dans le contexte local peut être parfois contestable. Les porteurs s'appuient en grande majorité sur les groupements locaux existants, donc sur l'architecture sociale présente, voire sur les relais offerts par les services techniques.

#### *Favoriser la synergie entre les Conventions et avec la préservation de l'environnement mondial*

L'objectif initial de l'IREM LCD est bien la préservation de l'environnement mondial dans l'exploration et la valorisation des liens qui existent entre désertification, changement climatique et biodiversité.

### Domaines d'action prioritaires

Les huit domaines d'action prioritaires définis par le PASR cadrent partiellement avec la réalité des micro-projets financés dans le cadre de l'IREM LCD.

#### *La gestion durable des ressources hydrauliques partagées*

Ce thème dépasse le cadre d'actions locales et concerne spécifiquement la ressource en eau, non ciblée de façon explicite par les projets IREM LCD

#### *La gestion des ressources végétales et animales transfrontalières*

Certains projets (cas du Niger) abordent la thématique de l'usage des ressources transfrontalières. Ils ont engagé des concertations entre des usagers multiples et saisonniers pour rationaliser et réglementer les prélèvements sur les espaces aménagés. Cependant, l'IREM LCD n'a pas choisi de se concentrer sur la dimension transfrontalière de la lutte contre la désertification. Par ailleurs, les ressources animales non domestiques ne sont pas prises en compte par les micro-projets sélectionnés.

#### *La gestion durable des ressources énergétiques*

Ce thème n'est pas directement ciblé par l'IREM LCD. Cependant, il apparaît dans la nature des activités des micro-projets qui ont été sélectionnés des projets de reboisement et de gestion des ressources ligneuses, ainsi que de diffusion des foyers améliorés. Sans revenir sur la question de l'efficacité réelle de ces techniques, il convient de souligner à la fois l'adéquation partielle des principes de l'IREM LCD avec cette priorité du PASR, mais également l'absence d'une réflexion plus poussée dans le cadre de l'initiative sur cette question cruciale pour la LCD.

#### *Lutte contre les ennemis des cultures et des essences forestières*

Ce thème est non pertinent par rapport aux activités des micro-projets IREM LCD.

#### *L'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse*

L'alerte précoce concerne des échelles plus vastes que l'échelle locale et relève des politiques publiques. Ce domaine ne relève pas directement des activités de l'IREM LCD. En revanche, les activités de LCD peuvent favoriser l'atténuation de la sécheresse au niveau local, par les effets positifs sur l'infiltration des eaux dans les sols, la remontée de nappes phréatiques ou l'amélioration de l'état de la couverture végétale.

### *La coopération scientifique et technique*

Le projet IREM LCD financé par la France est un projet de coopération technique et scientifique. Dans les faits cependant, la participation des scientifiques s'est limitée à la sélection des projets. Or, le travail du Comité de sélection s'est avéré difficile et peu pertinent dans la mesure où les évaluateurs n'avaient pas accès à des données contextuelles locales permettant d'apprécier les micro-projets dans leur globalité. La capitalisation et le suivi-évaluation externes prévus initialement comme devant être réalisés en partie avec des partenaires de la coopération scientifique et technique et/ou un réseau d'experts sahéliens n'ont pas été opérationnels. Le suivi technique et financier réalisé par la cellule régionale de l'IREM LCD a probablement permis un certain renforcement des capacités de gestion de projet des structures porteuses des actions subventionnées.

### *L'information, la formation la communication*

Ce thème pointe une des faiblesses majeures de l'IREM LCD. Aucun plan stratégique de communication pouvant favoriser l'échange d'expériences et la réplication des réussites n'a été conçu dans le projet. Si des ateliers ont eu lieu pour lancer l'initiative (notamment en 2002 à Bobo), il n'y pas eu de réflexion sur les modalités de partage des expériences IREM LCD, entre les porteurs, ou à plus large échelle. L'IREM LCD n'a pas conçu non plus de formations à l'intention des porteurs de projets pour favoriser l'appropriation du concept. La communication sur le projet est restée limitée à la participation spontanée de la cellule technique à diverses manifestations internationales. Les documents de communication sur l'IREM LCD sont peu nombreux.

### *Le développement des échanges commerciaux intra-régionaux de produits locaux.*

Ce point n'est pas pertinent pour l'initiative IREM LCD. Dans le cas de micro-projets favorisant la production et la valorisation de productions locales à forte valeur ajoutée (maraîchage, gomme), il faut souligner l'absence d'étude préalable sur les possibilités de débouchés de ces productions et d'une approche filière dépassant le cadre local.

### Bilan : l'IREMLCD et le PASR

L'IREM LCD s'insère clairement dans les préoccupations de l'introduction du PASR et dans ses principes directeurs. L'initiative s'inscrit de façon plus limitée dans les huit domaines d'actions prioritaires qui y sont définis.

### *Contexte national*

Les PAN des pays constituent des panels de projets très diversifiés dans lesquels les micro-projets s'insèrent aisément, le dispositif de sélection impliquant de fait une vérification de l'adéquation de chaque projet avec le PAN/LCD du pays auquel il s'appliquait (les ONC puis les Comités de sélection à partir de 2004 ont rempli cette fonction).

### Exemple du Sénégal :

Les actions menées dans le cadre des micro-projets évalués au Sénégal<sup>7</sup> s'inscrivent bien dans les domaines prioritaires définis par le PAN de ce pays : régénération des formations naturelles dégradées, création de bois de village multi-fonctionnels, mise en défens de zones sensibles, lutte contre l'érosion éolienne et hydrique, lutte contre les feux de brousse, élaboration de plans intégrés de gestion des terroirs. Spécifiquement, le cas de la zone des Niayes est abordé en p. 10 du PAN/LCD : la tourbe ou litière des plantations de filao est considérée une perspective

---

<sup>7</sup> AHDIS, GREEN, SOS Sahel

intéressante pour la fourniture en combustible à partir des tourbes. Le projet SOS Sahel répond à ce constat.

#### Exemple du Burkina Faso

Les domaines prioritaires définis dans le PAN/LCD du Burkina Faso sont suffisamment larges pour que les micro-projets s'y insèrent parfaitement. On retiendra les deux premiers dans lesquels les 4 projets IREM évalués peuvent s'inscrire : gestion durable des ressources naturelles, amélioration des conditions de vie des populations rurales et semi-urbaines. Les deux suivants sont de façon plus large relatifs aux principes de l'initiative IREM LCD : coopération sous-régionale et développement des compétences.

#### Exemple du Niger

Les activités des deux micro-projets évalués au Niger rentrent dans le cadre des domaines prioritaires du PAN/LCD Niger : sécurité alimentaire, conservation et protection des ressources naturelles, aménagement des terroirs, renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux, réduction de la pauvreté, élaboration et mise en œuvre d'une politique foncière.

Sur cette base, on peut considérer que la majorité des micro-projets s'insère bien dans les priorités définies par les PAN/LCD nationaux.

#### Bilan : l'IREMLCD et les PAN

A la lumière des documents PAN du Sénégal, Burkina Faso et Niger, les micro-projets évalués par la mission sont en cohérence avec les cadres directeurs de ces documents. La plupart de ces micro-projets répondent à des modèles d'actions de LCD identifiés dans certains PAN. Compte tenu de l'insertion des PAN dans les Cadre Stratégiques de lutte contre la Pauvreté, la combinaison dans de nombreux micro-projets IREMLCD des objectifs de valorisation économique et de préservation de l'environnement naturel paraît d'autant plus justifiée.

### **3 – Dispositif et mise en œuvre opérationnelle**

#### *3.1 – Dispositif du programme*

Selon le rapport de présentation, le dispositif institutionnel du programme s'inscrit dans la perspective d'une décentralisation la plus large possible de la gestion technique administrative et financière des moyens affectés par le FFEM aux actions combinant la lutte contre la désertification et la préservation de l'environnement mondial : délocalisation à terme des moyens et des décisions relatives au financement des projets, effet levier pour mobiliser ultérieurement d'autres ressources multi- ou bi-latérales.

L'identification et la préparation des projets, et la mobilisation de l'expertise sont confiées au CILSS tandis que les décisions de financement et l'exécution financière des projets relèvent des procédures habituelles du FFEM. Les quatre grandes catégories d'acteurs annoncées sont ainsi les porteurs de projet, la CTR, un réseau d'experts sahéliens (pour affiner et préparer le document de projet) et le comité ad hoc du FFEM. La convention prévoyait également de solliciter l'avis des SCAC et agences AFD des pays hôtes<sup>8</sup>.

Dans la pratique, la cellule a assuré la mise à disposition et le contrôle des financements accordés par le FFEM, mais son rôle technique est limité ; il lui a notamment été difficile de mobiliser

---

<sup>8</sup> Cet aspect s'est révélé inopérant du fait du manque de ressources humaines des SCAC et de la non implication des agences AFD dans les projets régionaux et abondés uniquement par le FFEM.

l'expertise régionale indépendante telle qu'elle était envisagée. Le comité de sélection ad hoc intervient quant à lui en bout de processus de sélection avec des décisions de type validation sous conditions (accords de financement donnés sous réserve de la prise en compte d'éléments qui sont souvent de nature à modifier la cohérence du projet présenté) sans être en mesure d'influencer de façon conséquente la pertinence et le ciblage des projets (voir ci-dessous).

### *3.2 – Mise en place et évolutions*

Un premier coordonnateur du programme (responsable de la cellule technique régionale) est en poste entre 2001 et mars 2004. Il est appuyé par un secrétaire (2002 – 2004) et un comptable (une personne à temps plein 2002-2004, un agent à mi-temps depuis cette date). La cellule mobilise alors également un consultant sahélien en appui technique (240 hommes x jours de 2003 à 2005). Dans une deuxième phase, la CTR rassemble l'expert sahélien (passé à temps plein en octobre 2005) et un assistant technique français (expert junior de février 2004 à décembre 2005 puis expert senior à temps partiel depuis mars 2006). La coordination du programme est confiée en mars 2004 au responsable GRN du CILSS puis, à son départ en 2005, au coordonnateur du Programme régional d'appui Sécurité alimentaire / Lutte contre la désertification / Population et développement du CILSS. Les moyens de fonctionnement et les missions de la CTR ont été mobilisés sur Fonds de solidarité prioritaire (dans le cadre du programme ACER depuis 2004). Le centre de gestion du CILSS est chargé d'appuyer le suivi rapproché des aspects financiers des conventions de subvention passées avec les porteurs de projets.

Selon les termes de la convention de financement, la sélection des micro-projets est confiée à un comité ad hoc basé en France composé de six personnes qualifiées. Celles-ci, qui ne se réunissent pas nécessairement physiquement, donnent un avis sur les dossiers qui leur sont transmis par la cellule technique régionale. Dans un premier temps, le processus comportait deux étapes (soumission d'une fiche d'identification pour pré-sélection par le comité avant élaboration et nouvelle soumission d'un rapport de présentation complet), dont la première a ensuite été abandonnée.

Pendant la période 2001 – 2004, la CTR met au point des modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'IREM LCD (préparation de guides de procédures pour la programmation, les rapportages physiques et financiers, etc.), et effectue la sélection et le lancement d'une première série de micro-projets<sup>9</sup>. Parmi les principaux documents produits on relève notamment un canevas de fiche d'identification du micro-projet, un modèle de rapport de présentation du micro-projet et un dépliant au format A4 recto-verso présentant le programme, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, quelques exemples d'actions financées, les facteurs d'appréciation des projets et le cycle des projets, avec mention des partenaires du programme en France (Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement<sup>10</sup>, Agence française de développement, Fonds français pour l'Environnement mondial).

Extrait du dépliant d'information de 2002

---

<sup>9</sup> En 2002, le CILSS a organisé une réunion régionale à Bobo Dioulasso rassemblant les PF désertification et les responsables CONACILSS des pays CILSS ciblés par l'initiative : au cours de cet atelier, la CTR a présenté l'initiative et les différents documents et étapes du processus (fiches d'identification de projets notamment). La mission des participants était de diffuser l'information dans leur pays pour faire émerger une première série de propositions de projets

<sup>10</sup> Actuellement Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

« Pour bénéficier des fonds de l'IREMLCD, la société civile (ONGs, associations locales, organisations communautaires de base) des Etats membres du CILSS monte des documents de projet. L'adéquation de ces microprojets avec les politiques et priorités nationales de mise en œuvre de la CCD est vérifiée au niveau national et les projets sont transférés au CILSS par les Etats. Les projets sont examinés au CILSS par une cellule technique qui appuie les candidats pour renforcer leurs propositions de projet sur les plans techniques, financiers et rédactionnels. Les projets reçus sont ensuite soumis à un comité de sélection d'experts basé à Paris qui décide de l'octroi ou non de subventions de l'IREMLCD pouvant atteindre 100 000 euros. Les projets doivent s'appuyer sur un co-financement. »

### 3.3 – *Eligibilité, sélection et ciblage des micro-projets*

Cette partie passe en revue l'ensemble des critères d'éligibilité des projets qui étaient précisés dans le texte de la convention de financement IREMLCD (et auxquels quelques amendements ont été portés ensuite par la cellule technique régionale).

Critère 1 : « les projets doivent être situés dans un pays de la zone CILSS ».

Ce critère constitue un pré-requis, non sujet à interprétation. Il n'y a donc pas eu de problème pour l'appliquer. On notera qu'il se justifie par le montage institutionnel retenu pour le programme, ce qui amène –sans que cela soit vraiment gênant- à financer des projets dans des zones non sahéliennes (Guinée Bissau...) et à exclure certaines parties du Sahel (Nord Bénin...).

Critère 2 : « contribuer à la lutte contre la désertification et donc à la préservation de l'environnement mondial ».

Ce point est beaucoup plus difficile à apprécier. En l'absence de mobilisation d'un référentiel régional spécifique aux actions proposées, les jugements sont portés par la cellule technique ou par le comité en fonction des connaissances générales disponibles sur le sujet au niveau de leurs membres. L'ouverture de la fenêtre de financement « dégradation des terres » au FFEM en 2002 permet de relativiser la portée de ce critère dans la sélection. Compte tenu des incertitudes scientifiques sur l'évaluation des interactions entre environnement mondial et désertification, il devient qualitatif, général voire accessoire dans les documents de projet.

Critère 3 : « être de taille modeste -la participation unitaire du FFEM étant plafonnée à 300 000 euros ».

Ce critère assorti d'un montant précis (ramené de 300 000 à 100 000 euros dès le début de la mise en œuvre du programme) est discriminant, aisé à contrôler au niveau des instances chargées de juger les propositions de projet. Son existence a bien pour effet de dimensionner la taille des projets, comme cela se fait lorsqu'il s'agit de devoir répartir un fonds limité, et permet de répondre à des catégories d'interventions d'importance financière variée. On observe cependant une tendance des porteurs, au fil des soumissions, à solliciter un montant qui se rapproche du plafond fixé.

Critère 4 : « présenter un ratio investissements physiques / coûts de fonctionnement favorable<sup>11</sup> ».

L'idée est ici de favoriser les réalisations concrètes (efficacité supposée à court terme, visibilité de l'aide...), mais elle fait peu cas du besoin de renforcer le capital humain nécessaire pour être efficace dans la durée en fonction de la situation de départ. Non mentionné dans les appels à propositions, ce critère n'a été traduit en termes quantitatifs qu'en 2005 (ratio d'environ 15-20% indiqué par la cellule sur avis du comité de sélection).

---

<sup>11</sup> critère non affiché dans les appels à projets ?

Critère 5 : « présenter un plan de financement où la partie financée par le FFEM n'excède pas 70% ».

Cet énoncé a été modifié en début de programme, transformé en : « justifier que les porteurs financent 50% du montant de leur budget », avant que le taux de 30% conforme à la convention de financement du programme ne soit finalement rétabli. La conséquence en est notamment une différence de traitement entre la première série de projets et les suivantes. Par ailleurs, la conformité d'un dossier sur ce critère peut n'être qu'apparente. Elle relève, au moment de la préparation de la demande de subvention, d'une intention, que l'on affiche dans le rapport de présentation mais dont il est difficile d'apprécier ex ante les probabilités de se concrétiser (certains co-financements attendus peuvent in fine ne pas être obtenus, comme dans les cas d'ACFED<sup>12</sup> au Burkina et APPEL ZP<sup>13</sup> au Niger). L'évaluation est limitée sur ces aspects compte tenu de l'absence d'analyses des dépenses propres du porteur au regard du montant de la subvention. On notera cependant que la participation demandée aux porteurs dans le cadre d'expériences similaires soutenues par d'autres bailleurs de fonds est souvent moins importante (10% généralement en nature, etc.), ce qui rend IREM en quelque sorte moins « attractif » pour des ONGs ayant accès à ces autres financements.

Critère 6 : « être présentés par des acteurs de terrain porteurs des projets (ONG, collectivités locales, organisations professionnelles agricoles<sup>14</sup>...) ».

Ce critère est très ouvert et par conséquent très peu discriminant. Les ONGs étant les plus aptes à participer compte tenu des autres critères proposés, ce sont ces structures (ONGs locales, nationales et antennes nationales d'ONGs internationales) et les groupements d'associations villageoises qui composent l'essentiel des porteurs IREMLCD. Le programme n'a par exemple pas touché de collectivités territoriales<sup>15</sup>.

Critère 7 : « être des extensions de projets en cours ou des projets nouveaux prenant en compte le développement économique en même temps que la lutte contre la désertification ».

Cette formulation a été abandonnée au profit de la seule nécessité de « prendre en compte le développement économique et social, la lutte contre la pauvreté en même temps que la LCD ». L'appréciation de ce critère requiert comme le n°2 ci-dessus des avis compétents, qui ne peuvent valablement être exprimés que si le rapport de présentation comporte tous les éléments nécessaires.

Critère 8 : « ne pas être des projets exclusivement<sup>16</sup> de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel ou de recherche ».

Ce critère, rendu souple par l'adjonction du terme « exclusivement » est difficile à manier car il entre en contradiction avec le deuxième objectif du programme (développer les capacités institutionnelles et humaines...). Il aurait pu être un pré-requis facile à vérifier et ainsi être utilisé avec plus de rigueur s'il avait été assorti d'une indication du montant ou du pourcentage de la part consacrée à ces aspects.

---

<sup>12</sup> ce porteur n'a donc pu mobiliser qu'une partie de sa contribution prévue (pour la prise en charge d'un comptable pendant deux ans)

<sup>13</sup> APPELZP n'a pas été en mesure de mobiliser une des contributions annoncées mais a en revanche obtenu un co-financement auprès du projet LUCP GTZ en 2005

<sup>14</sup> le rapport de présentation citait également les « organismes nationaux et locaux », ce passage n'est plus présent dans le texte de convention

<sup>15</sup> la cellule considère notamment qu'un ciblage des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'actions de gestion des ressources naturelles se heurte dans certains pays à un manque de compétences (cf. les difficultés du fonds Italie-CILSS à faire émerger de tels projets dans les communes malgré l'appui-conseil fourni par les ONG mobilisées)

<sup>16</sup> le terme « exclusivement » ne figurait pas dans le rapport de présentation

A ces critères figurant dans la convention de financement, d'autres ont été ajoutés et portés à la connaissance des candidats aux subventions de l'IREMLCD :

Critère 9 : « être en cohérence avec les PAN/LCD et PASR/LCD ».

La cohérence demandée semble relativement aisée à établir au vu de l'ampleur du champ couvert par les PAN et PASR (cf. section spécifique sur cet aspect ci-dessus).

Critère 10 : « concerner des réalisations concrètes contribuant à la LCD ».

Cela semble aisé au niveau de l'objectif annoncé de l'action et pour les actions classiques, mais la pertinence réelle est à vérifier comme pour les critères 2 et 7 ci-dessus.

Critère 11 : « être novateur ».

Le critère d'innovation représente un changement par rapport à la stratégie définie dans la formulation du projet, qui recommandait au contraire la mise en œuvre de « techniques de terrain éprouvées ». Il est imprécis et sujet à interprétation, il aurait mérité une explicitation du champ pris en compte (technique, organisationnel, etc.). Ce critère a posé des problèmes de compréhension tant aux parties nationales impliquées qu'aux structures candidates au financement IREMLCD. Dans la pratique, les actions innovantes sont rares et montrent des résultats très en deçà de ceux des actions plus classiques.

Critère 12 : « pas de projets d'approvisionnement en intrants ».

Il y aurait lieu de préciser les raisons ayant amené à refuser précisément les actions d'approvisionnement. On pourrait en effet supposer que le critère de contribution à la LCD/EM suffise à résoudre les questionnements sur ce type de réalisation.

### **Conclusion**

Certains critères sont clairs et interviennent en amont (conformité initiale, justifiant un rejet de premier barrage, que l'on pourrait rapprocher de la conformité administrative intervenant en préalable à l'analyse et à la notation techniques des dossiers de réponse aux appels d'offres pour prestations techniques), tandis que d'autres relèvent d'un corpus de référence sur le lien entre environnement, lutte contre la désertification et développement (connaissances acquises et hypothèses expérimentales sur la pertinence des différents types d'actions, que l'exigence de suivi-évaluation doit combler progressivement – 3<sup>ème</sup> objectif du projet-).

Par ailleurs, dans les faits, la sélection s'opère sans doute aussi pour partie sur une appréciation (non formalisée dans les critères) portée sur la structure porteuse de projet (avec recours à des informations indirectes). L'exigence informelle de co-financement par d'autres bailleurs est par exemple un indicateur indirect pour évaluer la fiabilité du porteur de projet. Ce critère aurait gagné à être clairement explicité pour permettre de vérifier la capacité des porteurs de projets à mettre en œuvre et pérenniser les activités prévues.

### *3.4 – Collecte et sélection des candidatures*

La diffusion des documents et canevas préparés en début de programme s'est appuyée sur les organes nationaux de coordination de la mise en œuvre de la CCD (ONC)<sup>17</sup> dans les pays et la CTR a également mis à profit différentes réunions organisées au Burkina Faso ou au niveau régional par le CILSS pour diffuser l'information sur l'initiative IREM LCD.

Les pays ont organisé la diffusion de l'information de façon libre et selon leurs caractéristiques institutionnelles : en Gambie, c'est le Département des Forêts qui a géré la transmission et la remontée de l'information ; au Cap-Vert, c'est le Ministère de l'Agriculture ; dans les autres pays,

<sup>17</sup> Ce sont en général de cellules issues du Ministère de l'Environnement, le plus souvent rattachés aux services du premier ministre. Les ONC ont sans doute été insuffisamment associés au démarrage de l'IREM LCD, comme en témoigne le rapport de présentation ACER fin 2004 : « afin de rendre le dispositif plus efficace, il a été proposé au CILSS de le modifier en utilisant systématiquement les organes nationaux de coordination pour promouvoir l'initiative sur le terrain, aider à la rédaction des documents d'instruction, sélectionner les projets... » (p. 53)

ce sont généralement les CONACILSS et les points focaux désertification (basés dans les ONC) qui ont assuré le passage de l'information. Les faîtières nationales d'ONG n'ont pas directement été informées.

Dans les pays non francophones, la diffusion de documents d'information du programme en français, et surtout l'exigence que les documents de projet et les rapports soient écrits en français ont certainement limité la participation des OSC au programme. Ce problème a été réglé en 2006 par la CTR qui accepte à présent des documents dans la langue officielle des pays concernés.

A la date limite de réception fixée pour le premier appel à candidatures (octobre 2002), 120 dossiers étaient parvenus à la CTR. Une réunion s'est tenue le 6 décembre 2002 à Paris sur la base des fiches d'identification de projet reçues, le comité de sélection a alors pré-sélectionné 12 projets qui ont donné lieu dans les mois suivants à la préparation de rapports de présentation détaillés. Ces derniers, accompagnés des avis techniques de la CTR, ont été envoyés par courrier électronique aux membres du comité en juillet 2003 et la sélection formelle a eu lieu le 20 octobre 2003 : 8 projets sur les 10 ont été approuvés (sous réserve de prise en compte des observations formulées), un neuvième étant jugé comme devant être re-dimensionné. Ces projets totalisent un montant sollicité d'environ 500.000 Euros. Les premières tranches de financement pour ces huit projets ont été versées à partir de décembre 2003.

Même en tenant compte des difficultés inhérentes au rodage des procédures de sélection, il faut constater que cette procédure de sélection initiale était peu efficace, puisqu'il a fallu un an entre la fin de l'appel à candidature et la sélection finale.

Avec l'arrivée de la nouvelle équipe, les modalités et critères de sélection ont été partiellement modifiés. Il est alors demandé de rédiger directement le document de projet sur le modèle du rapport de présentation sans passer par la fiche d'identification (jugée trop détaillée). Surtout, la CTR demande maintenant que soit effectuée une pré-sélection de 5 micro-projets au niveau du pays<sup>18</sup>. Il est décidé d'appuyer l'organisation de cette pré-sélection par un contrat avec le CONACILSS et le point focal CCD (cas du Mali et du Burkina) qui autorise le travail d'un consultant pour pré-évaluer les rapports de présentation et financer la multiplication des documents pour le Comité.

Le Comité de pré-sélection nationale est principalement composé des CONACILSS, des points focaux Désertification, et de représentants des principales institutions nationales travaillant dans le domaine de l'environnement (par exemple Direction Nationale de la Conservation de la Nature et Ministère de l'Environnement au Mali). Des faîtières d'ONG peuvent être représentées (cas du Mali et du Sénégal). Peu ou pas de scientifiques y figurent ; enfin, aucun représentant d'autres projets analogues (comme le coordinateur PNUD-FEM par exemple) n'y siège. Ce Comité juge de l'adéquation des projets avec les lignes directrices du PAN et les analyse au regard des critères IREMLCD.

A la suite de cette pré-sélection, le CILSS prend contact avec les porteurs pour les dernières améliorations à apporter au rapport de présentation des projets, puis les transmet au Comité de sélection à Paris pour approbation.

---

<sup>18</sup> D'après le rapport de mission de relance de l'IREM LCD en mai 2004, le Niger avait présenté 20 projets après octobre 2002, parmi lesquels la nouvelle CTR a demandé à la CNEDD de faire une pré-sélection nationale. Au Mali, 22 projets du Mali sont en attente d'instruction en mai 2004, 5 pour la Mauritanie.

Ainsi, le 10 novembre 2004, le comité<sup>19</sup> réuni à Paris statue sur 14 projets (9 approuvés sous réserve, 5 rejetés). Le 14 mars 2005, il se prononce à distance sur la version finalisée des 9 projets ainsi que sur 2 nouveaux projets. Le 6 décembre 2005, il donne son avis sur la version finalisée de 4 projets transmis par le CILSS en novembre 2005 (3 sont acceptés sous réserve, 1 est rejeté). Enfin, en octobre 2006, le comité porte avis sur 3 projets transmis en août 2006 (2 sont jugés susceptibles d'être acceptables moyennant re-formulation, le troisième est refusé en l'état). Les quelques projets acceptés depuis cette date l'ont été sur la base d'échanges et validation rapide entre la CTR et un ou plusieurs membres du comité.

On constate donc que la procédure de sélection a gagné en efficacité avec ce nouveau mode de sélection, qui privilégie une pré-sélection au niveau du pays et la décision finale sur un petit nombre de projets par le comité de sélection.

Le rôle des pays s'est limité à une pré-sélection. L'entrée pays du CILSS est le point focal CCD, ainsi que le CONACILSS. Selon les pays, le point focal associe ou non les organisations collectives de la société civile. Il n'y a pas de contacts entre les faitières et la CTR, alors que l'IREM LCD vise la société civile. L'autonomie des pays dans l'organisation de la pré-sélection est louable mais à double tranchant : en l'absence de formation aux exigences du rapport de présentation, la compréhension des objectifs et des critères IREM LCD pour la pré-sélection n'est pas acquise.

La CTR après la pré-sélection est en contact direct avec les porteurs de projet et reprend les rapports de présentation pour les rendre plus conformes au canevas exigé en vue de la sélection finale à Paris, ce qui a pu conduire à amputer les projets d'une partie de leurs activités, généralement celles destinées à l'amélioration directe des revenus des bénéficiaires, et à en affecter la cohérence. Les projets dans ce cas connaissent des difficultés dans l'exécution, notamment par le manque de motivation des bénéficiaires. Dans l'analyse des rapports de présentation des projets, une attention spéciale est portée au coût de fonctionnement (ramené à 15% en 2005).

### **Ciblage du programme**

L'ouverture en termes de porteurs de projets proposée dans les documents de projet traduit une relative indécision sur le ciblage recherché et une certaine méconnaissance de ce qu'est la société civile dans la région CILSS : selon ces documents, les collectivités locales, les ONG et les organisations professionnelles et associations villageoises sont éligibles au même titre et selon les mêmes critères alors que dans la région CILSS, les ONG forment une communauté distincte des organisations professionnelles. Leurs objectifs étant différents, les critères d'éligibilité auraient pu être adaptés. Les ONG peuvent être des prestataires de services pour les projets nationaux ou des porteurs de projets et faire l'intermédiaire avec des bénéficiaires finaux individuels ou collectifs comme les groupements villageois, les organisations de producteurs et les associations villageoises. Ces derniers n'ont pas les capacités de répondre pour leur propre compte aux formats exigés par les critères de l'IREM LCD. Il leur faut nécessairement recourir à des prestataires individuels (ce qui leur est le plus souvent impossible faute de financement propre) ou associatifs.

Au Sénégal par exemple, le CONGAD est une fédération d'ONGs d'appui au développement. Le CONGAD n'accepte pas en son sein les GIE (dont l'activité a par définition un objectif lucratif). Les organisations de producteurs sont quant à elles fédérées par une autre structure indépendante, le CNCR, Cadre National de Concertation et Coopération des Ruraux. Si le

---

<sup>19</sup> FFEM, AFD, CSFD, MAE, ainsi que l'ONG CARI invitée au nom du Groupe de travail sur la désertification. L'assistant technique régional LCD au CILSS avait, pour la CTR, fait parvenir des commentaires écrits.

CONGAD a participé aux pré-sélections IREM LCD, le CNCR avant la mission d'évaluation n'avait jamais entendu parlé de l'IREM LCD.

Chaque pays est spécifique pour ce qui concerne l'organisation de la société civile : au Mali, il existe trois structures faitières principales : le Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG (CCA ONG) depuis 1983 ; le Secrétariat Exécutif de la coordination des ONG au Mali (SECO ONG) depuis 1989 ; la Coordination des Associations Féminines (CAFO). Lors du passage de la mission, aucune de ces trois structures ne connaissait l'existence du projet IREM LCD. Le CCA ONG est pourtant membre du Comité de sélection des projets, mais ses représentants n'avaient pu assister à la réunion de pré-sélection de 2005.

Les modifications apportées lors de la deuxième phase orientent plus clairement l'IREM LCD vers les ONG (voir tableau 1) : exigence de remise du projet sous format électronique, abandon du système de fiche d'identification, exigence d'un co-financement par d'autres bailleurs. D'autres critères de l'IREM LCD tendent à exclure les collectivités locales, les organisations de producteurs et les associations villageoises : l'exclusion des projets de renforcement de capacité et d'appui institutionnel qui limite le transfert de compétences vers le bénéficiaires ou vers les groupements locaux, et l'importance de la contribution du porteur ou des bénéficiaires (30 à 50%).

Tableau 1 : Les structures porteuses sont en majorité des ONGs

<b>Pays, lieu, Porteur</b> <b>Siège</b> <b>Date de création</b>	<b>Domaines d'intervention du porteur</b>	<b>Structure du Porteur</b> <b>Autres bailleurs/projets</b>
Burkina Faso, Komboari, Gourma <b>ONG ACFED/Sahel</b> Siège : Ouagadougou Création : 1998	Activités dirigées vers les femmes : formation, encadrement, mise en place d'activités génératrices de revenus	Autres bailleurs sur d'autres projets
Burkina Faso, province du Yagha <b>ONG VDS</b> Siège : Dori Création : 2001	Environnement Développement rural Alphabétisation fonctionnelle	Lien avec les projets et services déconcentrés de l'Etat et les autres partenaires au développement Autres bailleurs sur d'autres projets comme la Coopération française
Burkina Faso, province de Kourwéogo <b>OP Tind Yalgré</b> Siège : Boussé, Créée en 1989, reconnue en 1994	Appui à la promotion des femmes rurales Amélioration de la sécurité alimentaire Développement de l'éducation et de la formation Protection et restauration du milieu naturel	1989 : c'est d'abord un groupement villageois. Elle devient une organisation paysanne d'envergure provinciale et regroupe 22 groupements villageois de cinq départements. Autres bailleurs sur d'autres projets
Burkina Faso, département de Kayao <b>ONG Non-Taaba</b> <b>(ANTD)</b> Siège : Dapoury Création : 1985	Soutenir la dynamique de développement du monde rural et renforcer les capacités des populations démunies Protection de l'environnement et lutte contre la dégradation des terres Appui à la scolarisation des enfants Renforcement des capacités des acteurs Appui à la prise en compte de la dimension genre Information et sensibilisation sur les MST	Association provinciale (ONG) En 2001, l'association démarre ses projets d'appui dans 10 villages du département avec plusieurs partenaires financiers : ONG CPS, Solidarité Sahel, Ambassade des USA, Comité Allemand des femmes de prière

<p>Cap Vert, île de Santiago, Achada Leite, <b>ONG Oasis</b> Création : 1996</p>	<p>Oasis est née pour faciliter les contrats passés entre le ministère de l'agriculture et les associations communautaires pour la réalisation d'actions de lutte anti-érosive. Elle travaille dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui à l'agriculture ;</li> <li>▪ Appui aux activités de conservation de l'eau et du sol ;</li> <li>▪ Santé des femmes ;</li> <li>▪ Reforestation ;</li> <li>▪ Formation en « associativisme »</li> </ul>	<p>Oasis est une organisation des associations de producteurs ou communautaires de l'île de Santiago. Elle compte 73 membres. L'essentiel de son activité est réalisée par l'intermédiaire de contrats avec le Ministère de l'agriculture. Les financements sont diversifiés : coopération autrichienne, BAD, BADEA.</p>
<p>Gambie, North Bank Division <b>ONG Stay GREEN Foundation</b> Siège : Essau Création : 1996</p>	<p>Activités d'appui au développement rural (agroforesterie et gestion des ressources naturelles)</p> <p>Amélioration des pratiques culturales et diversification des spéculations</p>	<p>Membre du Comité national d'appui de la mise en œuvre du PAN/LCD, piloté par le Département des forêts</p> <p>Autre bailleurs : Agence nationale de l'Environnement, Catholic Relief Service, British High Commission</p>
<p>Guinée Bissau Région de Gabu Secteur de Sonaco <b>ONG ADCTAL</b></p>	<p>Agriculture Foresterie Infrastructures sanitaires</p>	<p>Bien que ADCTAL se présente comme une ONG, il s'agit plutôt d'une association communautaire regroupant plusieurs villages. Seul, son président n'est pas un paysan. C'est une organisation récente, encore peu de projets en cours Collaboration avec des ONG locales, ministère de l'agriculture, OMS</p>
<p>Guinée Bissau, région de Cacheu, secteur de Bula. <b>ONG LVIA</b></p>	<p>Santé Education Agriculture et sécurité alimentaire Puits/maraîchage</p>	<p>LVIA est une ONG italienne qui travaille dans de nombreux pays d'Afrique et est présente en Guinée Bissau depuis 1986.</p> <p>Autres financements sur ce projet : fonds propres, participation des bénéficiaires.</p> <p>Autres bailleurs sur d'autres projets en Guinée Bissau : UE</p>
<p>Mali, cercle de San <b>ONG AVDS</b> Siège Bamako Création : 1996 Pas de représentation à San</p>	<p>GRN, Développement rural Autres activités dans des communes autour de Bamako Alphabétisation Appui scolaire</p>	<p>La mission n'a pas pu rencontrer les leaders de l'ONG Autre bailleurs comme l'UNICEF</p>
<p>Mali, région de Tombouctou <b>ONG AMEN</b> Siège : Bamako ONG nationale représentée en région de Tombouctou</p>	<p>GRN Alphabétisation, fonctionnelle Encadrement scolaire Education environnementale</p>	<p>AMEN est un partenaire important et un prestataire reconnu dans le domaine de la GRN Autres bailleurs sur autres projets Forte implantation de l'ONG AMEN dans le Cercle de Tombouctou</p>

Création : 2000		Elle s'est appuyée sur des associations locales.
Mali, île Timbagoun (Bamako) <b>OP APHN</b> Siège : Bamako Création en 1997	GRN, aménagement de l'espace, développement rural, valorisation de la production maraîchère, arboriculture, reboisement eucalyptus, pépinières, riziculture	Le Président est le propriétaire coutumier de l'île de Timbagoun  Pas d'autres bailleurs
Mali, Cercles de Nioro / Diéma Communes de Guétéma et Fassoubédé (Communes) <b>ONG Woïyo Kondeye</b> Siège : Bamako Création : 1994	Beaucoup de projets auprès des groupements féminins, alphabétisation, environnement, développement rural, activités génératrices de revenus	Autres bailleurs sur d'autres terroirs dans le domaine de l'approche genre, de la GRN et du développement rural (Projets Banque Mondiale, UNICEF, ...)
Mauritanie commune de Bareina <b>ONG ADD</b> Siège : Nouakchott Création : 1989/1996 (reconnaissance)	Environnement : préservation couvert végétal, reconstitution, boisement, mise en défens, protection faune et flore, Appui aux aménagements hydrauliques et hydro-agricoles Implication des populations Communication sur ces thèmes	ONG nationale Leader charismatique ayant mis en place des réseaux d'ONG nationaux et internationaux (décédé)  Autre bailleur : Coopération française (1994)
Niger, mare de Tafagou, <b>ONG Bogou</b> Siège : Niamey Création : 1992	« Promouvoir des méthodes d'exploitation agro-pastorales qui valorisent la production Susciter les initiatives novatrices permettant un développement endogène local, encourager le lien entre ces initiatives, appuyer les programmes de développement de l'Etat sur des micro-réalisations »	ONG nationale présente dans 57 villages. Des groupements villageois sont membres de l'ONG Autres bailleurs : CARITAS, SOS Sahel International, CADELT, Coopération Suisse, PAM, Programme Spécial de la Présidence
Niger, Youri, Niamey <b>ONG Marhaba</b> Siège : Niamey Création : 2001	Développement de l'agriculture Sauvegarde de l'Environnement, Amélioration de la santé et promotion de l'éducation	Fédération nationale qui intervient dans plus de 50 villages Autre bailleurs sur d'autres projets/ terroirs : Programme Spécial de la Présidence, FAO, Principauté de Monaco
Sénégal, zone de Thiénéba, Thiès, <b>ONG GREEN Sénégal</b> Siège : Thiès Création : 2000 National	Environnement Développement rural Renforcement des capacités	ONG nationale Affiliation à des réseaux d'ONG nationaux et internationaux (CONGAD, RIOD) Existence d'autres bailleurs de cette ONG Projets sur d'autres terroirs

Les critères IREM LCD s'adressent de fait à des porteurs ayant une capacité d'exécution et de gestion confirmée, ce qui exclut la plupart des organisations de base. Seules des ONG et d'importantes fédérations d'associations villageoises ou de producteurs ont les capacités pour satisfaire les exigences de la sélection IREM LCD.

Concernant plus spécifiquement les collectivités locales, celles-ci ont une histoire distincte selon les pays : en cours d'installation au Burkina Faso, présentes au Mali et au Sénégal, elle n'ont pas encore les moyens ni les capacités de répondre à de tels projets. En revanche, comme le montre le cas du Sénégal, lorsque les ONG porteuses de l'IREM LCD conçoivent et mettent en

exécution leurs projets de façon concertée avec les conseils ruraux, l'exécution est facilitée et légitimée, car le projet veille à s'inscrire dans les priorités définies par les Plan Locaux de Développement.

La capacité des différentes Structures Porteuses de Projet à participer au programme IREMLCD dépend donc in fine en grande partie de leurs capacités à monter un dossier, à gérer des financements et à écrire les rapports demandés par le bailleur. Si IREMLCD souhaite favoriser l'accès de toutes les OSC aux financements proposés, y compris - ou principalement - les organisations de base, il est nécessaire d'envisager d'accompagner le porteur de projet dans sa démarche. Cet accompagnement pourrait prendre la forme de partenariats (entre une ONG du Nord et une du Sud, entre une association et une structure faîtière etc.), d'appuis techniques spécifiques (à la formulation de projet, à la définition d'indicateurs) ou de formations, notamment en gestion.

Ainsi, lors de la sélection des projets, l'inclusion d'éléments d'évaluation de la structure porteuse du projet permettrait de définir des modalités d'accompagnement de la SPP spécifiques pour chaque ONG en fonctions de ses capacités et de ses besoins d'appui.

### **Conclusions :**

Les principales conclusions tirées des acquis du programme et de l'évaluation sont les suivantes :

#### Pour ce qui est de la diffusion de l'IREMLCD :

- Elle doit prendre en compte les différences linguistiques entre les pays, ce qui revient à préparer des matériels dans toutes les langues officielles du CILSS (français, anglais et portugais) ;
- Elle doit s'adapter aux réalités de chaque pays, de façon à s'appuyer à chaque fois sur les structures de divulgation les plus pertinentes ;
- Elle doit faire l'objet d'une véritable stratégie de divulgation, qui ne repose pas exclusivement sur les partenaires institutionnels (SCAC, AFD, FAO, Ministères).

#### Pour ce qui est des critères de sélection des projets :

- Les critères doivent être définis clairement au démarrage du programme et doivent inclure un diagnostic de la structure porteuse de projet ;
- Ces critères doivent être relativement stables au cours de la durée du programme ; s'ils doivent évoluer, des actions de communications devront être entreprises pour que tous les partenaires soient convenablement informés ;
- Les critères de sélection ont une influence sur les structures qui seront aptes à porter des projets. Il faut donc éviter que ces critères ne reviennent dans les faits à éliminer des catégories de porteurs que l'on souhaite voir participer.
- Le rejet du critère de formation et de renforcement des capacités ne semble pas pertinent au vu des objectifs du programme (notamment de l'objectif No 2 de « Développer une capacité institutionnelle et humaine (...) d'instruction et de gestion de projets intégrés ») et biaise le ciblage (voir ci-dessous).

#### Pour ce qui est du ciblage des porteurs de projets,

- En l'absence d'un appui spécifique aux porteurs de projets, l'IREMLCD risque de sélectionner de fait les mieux organisés ou de favoriser des portages de projets par des ONG pour le compte d'organisation de bases peu structurées. L'appui des ONG à des organisations de base pour le montage de projets ne peut avoir d'effets positifs que s'il s'agit d'une véritable stratégie de renforcement des capacités de l'organisation locale par l'ONG et non d'un simple portage technique et financier.

- D'où la nécessité d'une bonne analyse institutionnelle lors de la sélection du projet, de manière à favoriser les projets qui vont opérer un renforcement local des capacités. Cela peut se faire en choisissant des porteurs de projets locaux (aux détriments d'ONG situées en capitale, par exemple) et en leur fournissant un appui technique et organisationnel, soit en veillant à ce qu'il y ait un véritable partenariat entre le porteur de projet et l'organisation locale aboutissant au renforcement des capacités de cette dernière.
- La procédure d'appui à l'identification et à l'instruction des projets éligibles, qui était prévue dans le document de projet et n'a pas été mise en œuvre, serait certainement importante pour permettre à des porteurs de projets peu structurés de participer à l'IREMLCD avec des projets de qualité.

Pour ce qui est des modalités de sélection des projets,

- Une sélection réalisée en France induit deux difficultés principales : 1) la difficulté à prendre en compte les caractéristiques locales dans l'analyse des projets ; 2) une lourdeur procédurale.
- L'expérience a montré que la présélection au niveau national et régional permet de résoudre en grande partie ces difficultés. Les projets les plus déficients sont filtrés en amont et le comité n'a plus qu'à se prononcer sur un nombre restreint de cas, dont les dossiers ont été instruits par la CTR.
- Cette présélection nationale redonne du pouvoir aux organisations nationales qui étaient court-circuitées dans la procédure antérieure, sans pour autant leur donner la décision finale. Cette procédure semble à la fois pertinente et efficace.
- Le comité de sélection des projets devrait être un comité régional, ce qui renforcerait l'importance du rôle des acteurs régionaux et la prise en compte des réalités régionales (ce point sera développé plus loin). Cela permettrait aussi l'inclusion d'autres bailleurs dans l'initiative.
- Les décisions du comité de sélection doivent être justifiées auprès des organismes qui ont participé à la pré-sélection au vu des critères définis initialement, afin de renforcer la compréhension de ces critères et de limiter les frustrations liées au rejet des projets.

### *3.5 – Pilotage et suivi du programme*

Le pilotage et le suivi évaluation du programme sont portés par l'équipe placée au CILSS à cet effet (expert GRN et assistant technique).

La mise en œuvre opérationnelle effectuée par la cellule comportait le pilotage, les décaissements, la formation en gestion des nouveaux porteurs sur passation de marchés, suivi comptable et financier, la supervision des rapports produits par les porteurs de projet. Des missions de suivi des activités étaient réalisées régulièrement dans les pays avec l'accompagnement comptable, le contrôle de conformité des pièces justificatives et les évaluations internes. La cellule participait également aux activités de communication du CILSS (base de données photographiques, réalisation de supports pour des conférences internationales).

Le bilan de cette mise en œuvre montre un suivi comptable et financier efficace compte tenu de l'éloignement des projets. Les retards de versements observés ont été causés par la fourniture retardée des pièces justificatives par les porteurs ou, ponctuellement, en raison du plafond insuffisant de renouvellement des fonds à la cellule. Le suivi des réalisations et la validation des résultats annoncés par les porteurs a été efficace grâce aux supervisions régulières. La réorientation des micro-projets en difficulté s'est avérée délicate. Une réflexion est menée par la cellule sur un recadrage thématique et géographique éventuel pour améliorer le ciblage et gagner en efficience.

La réussite essentielle du programme est la mise à disposition des financements prévus pour les acteurs de terrain (objectif 1), les moyens mis en œuvre ont effectivement permis le financement d'une gamme diversifiée d'actions auprès d'acteurs de terrain dans différentes zones agro-écologiques. En revanche, les moyens affectés au développement d'une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des problématiques et de gestion de projets (objectif 2) étaient moins adaptés. Cette composante a souffert de la centralisation initiale de la sélection et du suivi (substantiellement corrigée durant le programme), de l'exclusion du renforcement des capacités du champ de financement, de la portée limitée des appuis aux structures porteuses de projet, et du sous-dimensionnement des actions de formation-échange-capitalisation. La capitalisation scientifique des expériences développées dans le cadre du programme (objectif 3) mobilisait également des moyens moins adaptés et il y a eu peu d'activités effectives (le pilotage de cette activité par un comité composé de scientifiques régionaux aurait sans doute été plus pertinent).

Le programme s'est adapté, il a réalisé une simplification des procédures/canevas, des efforts pour remettre le niveau national dans le dispositif de sélection, ainsi que les formations des porteurs en gestion. La gestion comptable et financière a été satisfaisante (mais la centralisation au CILSS implique des délais de recueil des pièces) et on observe un certain pragmatisme pour des aménagements des budgets en cours de microprojet.

Les faiblesses du montage sont liées au dispositif qui en fin de compte mettait l'accent sur l'amont (la sélection des micro-projets) au détriment de l'aval (l'efficacité et l'impact des actions menées par les porteurs). Il n'y avait pas de suivi-évaluation technique conséquent, parent pauvre du programme du fait de son coût et confié aux ONGs. Enfin, il n'y a pas eu de capitalisation pour l'instant qui aurait permis d'instruire les options pour une meilleure efficacité (contenus, ciblage des zones dans les pays –critères environnementaux et LCP, aspects transfrontaliers...-).

### **La gouvernance à ses différentes échelles d'intervention**

Il y a peu d'information sur la participation effective des bénéficiaires finaux, et ce dès la formulation des micro-projets (pas de système de garantie de la participation).

Au démarrage du programme, les structures nationales ont été marginalisées. Elle servaient essentiellement à la diffusion du programme et les CONACILSS avaient copie des conventions de financement. Les CONACILSS et les PF/CDD profitaient des voyages de suivi de l'équipe de la CTR pour se rendre sur le terrain et connaître les projets, mais n'intervenaient pas directement dans le suivi.

Toutefois, cette situation a changé récemment, d'abord avec le processus de pré-sélection des projets, qui a souvent mobilisés ces acteurs nationaux. Ensuite, certains CONACILSS et PF/CDD ont demandé à pouvoir faire eux même le suivi des projets dans leur pays et la CTR a négocié avec eux un budget pour ce suivi.

### **Les atouts et contraintes du portage du programme par le CILSS**

L'un des principaux atouts est la dimension régionale des micro-projets pour une capitalisation comparative et sous forme de réseau.

Un autre atout est la capacité du CILSS et son expérience dans la gestion de projet, son outillage comptable et bancaire qui permettent de sécuriser la gestion du fonds.

Parmi les contraintes, on relève la difficulté du suivi technique, comptable et financier des projets par la CTR car les projets sont dispersés sur un territoire immense (coût et durée importants de

ce suivi pour être fonctionnel et efficace). De même, la distance entre le CILSS et les porteurs constitue une contrainte, ainsi que les complications éventuelles liées au fait que l'argent n'est pas mis à disposition dans les pays, ce qui est susceptible d'entraîner des délais préjudiciables à la bonne exécution des projets<sup>20</sup>.

### **Conclusions :**

Les principales conclusions tirées des acquis du programme et de l'évaluation sont les suivantes :

- Comme pour la sélection des projets, une décentralisation partielle du suivi paraît pertinente, à la fois pour des raisons pratiques (disponibilité des personnes sur place pour faire le suivi, moindre coût que les voyages de la CTR) et pour promouvoir un renforcement des capacités nationales dans le domaine de la lutte contre la désertification et le suivi de programme.
- Cela diminuerait la charge de travail de la CTR et permettrait de recentrer son rôle sur les activités qui paraissent essentielles, mais n'ont été que faiblement mise en œuvre, probablement faute de temps : garantir la participation des populations, faire un suivi technique, appuyer la définition d'indicateurs de suivi-évaluation, permettre la capitalisation, promouvoir le renforcement des capacités régionales etc.
- Cette décentralisation partielle du suivi du programme exige la mise en place d'une stratégie de formation des relais nationaux (CONACILSS, PF/CDD ? autres...) par la CTR.
- La CTR a consacré la majorité de son temps à la partie administration gestion comptabilité et suivi de réalisation et a su mobiliser de façon efficace les fonds FFEM au bénéfice de la société civile (une mission par an et par projet en moyenne). La priorité a été est donnée au règlement des situations administratives et financières. La CTR a été moins engagée sur le suivi-évaluation technique des projets, elle n'a en général pas été en mesure de recentrer/réajuster les activités lorsque le déroulement du projet présentait des insuffisances. De fait, la pertinence des choix techniques pose souvent question, tel que cela a pu être relevé lors de l'évaluation des micro-projets par les consultants régionaux. Les forces du dispositif reposent pourtant dans la pertinence du placement de l'équipe au CILSS pour les échanges et la capitalisation sur la LCD au niveau régional (participation des experts IREM aux activités transversales du CILSS, bulletin mensuel, co-production du film sur la LCD ayant mobilisé différents acteurs dans la région et le fonds Italie-CILSS, diffusion du film et de plaquettes grand public, mise en place et mise à jour du site web du programme logé dans celui du CILSS).
- Pour que le CILSS puisse jouer pleinement son rôle de structure régionale porteuse du programme et que le programme IREMLCD joue un rôle important dans le renforcement des capacités du CILSS de mettre en œuvre des action concrètes de lutte contre la désertification, il aurait été important de lui donner une vraie maîtrise d'ouvrage du programme. Cela signifie, notamment, de participer à la prise des décisions concernant les financements et d'être responsable de la stratégie de capitalisation.
- Enfin, un comité de pilotage de l'ensemble du programme, réunissant le CILSS et les différents partenaires du programme (représentants des bénéficiaires, des bailleurs, des pays etc.) pourrait assurer le suivi du travail de la CTR et décider des ré-orientations nécessaires en cours de programme.

---

20 Selon les observations formulées par la cellule, le CILSS procède par transferts internationaux réceptionnés en 10 jours et les retards signalés en Guinée Bissau auraient été circonstanciels suite à une perte de chèque et des problèmes de gestion financière du porteur.

## 4 – Evaluation globale du programme

Ce chapitre dresse une appréciation globale du programme IREMLCD à la lumière de l'analyse des projets et de sa structure institutionnelle.

### 4.1 – Pertinence et cohérence

La pertinence globale du programme est incontestable. L'IREM/LCD répond à une demande formulée par toutes les parties prenantes d'associer étroitement le niveau local à la réalisation d'activités de lutte contre la désertification à travers des projets participatifs. Les objectifs visés répondent aux priorités affichées au niveau des pays concernés et des structures régionales, et les évolutions du contexte n'en ont pas altéré le bien-fondé. La situation en termes de ressources naturelles et de développement humain au Sahel justifie de promouvoir la mise en œuvre de la CCD dans les pays membres du CILSS.

Les activités et les moyens proposés n'étaient que partiellement adéquats aux objectifs globaux du programme. En effet, la cohérence du programme reposait sur l'atteinte simultanée de 3 objectifs complémentaires : 1) la mise à disposition de financements pour les acteurs de terrain ; 2) le développement d'une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des problématiques et de gestion de projets ; 3) la capitalisation des expériences développées dans le cadre du programme. Or le mode de pilotage et les contenus du programme tels que définis favorisaient le premier objectif au détriment des deux autres, du fait notamment de l'absence de stratégies claires pour le renforcement des capacités et la capitalisation qui permettent l'intégration des stratégies de lutte contre la désertification dans les projets et programmes de développement au niveau local, national ou régional.

Ainsi, concernant la mise à disposition de financements pour les acteurs de terrain, la cohérence du programme est bonne, les moyens mis en œuvre permettaient effectivement le financement d'une gamme diversifiée d'actions auprès d'acteurs de terrain dans une grande variété de zones agro-écologiques. En termes de développement d'une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des problématiques et de gestion de projets, la cohérence est faible, en particulier à cause d'une centralisation initialement trop importante de la sélection et du suivi (aspect qui a été corrigé partiellement durant le programme), de l'exclusion des actions de renforcement des capacités en tant que telles du champ de financement, et d'un sous-dimensionnement des appuis aux structures porteuses de projets, des actions de formation, d'échange et de capitalisation.

En matière de capitalisation des expériences, la cohérence est également faible, peu de moyens étant de fait prévus pour l'atteinte de cet objectif, ce qui explique en partie le fait qu'aucune activité n'ait été mise en œuvre. Par ailleurs, il aurait sans doute été plus pertinent de confier le pilotage de cette composante à un comité de scientifiques régionaux.

### 4.2 – Efficacité

Le résultat obtenu s'apprécie différemment selon les objectifs concernés. Les fonds du FFEM ont été, comme programmé, rendus accessibles aux acteurs de terrain qui contribuent à la lutte contre la désertification (les fonds ont bien été mis à disposition des acteurs locaux). Sur celui de développer une capacité institutionnelle et humaine d'analyse des interactions environnement mondial / désertification / environnement local / développement, les résultats sont difficiles à mesurer mais faibles. Enfin, l'objectif de capitalisation scientifique des connaissances sur les liens entre environnement et désertification n'a pas été atteint.

L'accompagnement technique mis en œuvre a été porté par la cellule technique depuis le CILSS. La cellule a privilégié le contrôle des aspects financiers et de l'état d'avancement des activités par rapport au calendrier. Le temps dont disposait la cellule technique sur le terrain ne lui permettait pas de réaliser un véritable suivi-évaluation, surtout en l'absence d'une méthodologie pré-conçue. Précisons qu'un accompagnement technique n'est pas un suivi-évaluation. Compte tenu de la dispersion spatiale des micro-projets et de leur diversité, un suivi-évaluation réalisé par la cellule aurait probablement été lourd et coûteux à mettre en place.

L'IREM/LCD a opté dans la pratique pour un transfert de ce suivi aux porteurs, et ce dans une optique minimaliste. En effet, les rapports de présentation des projets demandent aux porteurs de définir des indicateurs de résultats. Ce sont essentiellement des indicateurs de réalisation. Sans données supplémentaires sur les impacts des actions entreprises, ils ne permettent pas d'alimenter une analyse en terme d'efficacité.

Il est difficile de demander à la fois aux structures porteuses de mettre en œuvre le projet et de concevoir le recueil d'informations analytiques qui soient chiffrées et régulières c'est-à-dire utilisables pour une évaluation précise des impacts des projets en terme de lutte contre la désertification, d'environnement mondial et de développement. Transférer le suivi-évaluation aux porteurs en l'absence d'un renforcement de capacité ou d'une formation préalable des porteurs sur ce thème n'est donc ni cohérent, ni fonctionnel.

Le Comité Scientifique Français de la Désertification a été sollicité en 2002 par le FFEM pour apporter une réflexion sur les interactions entre désertification et environnement mondial (biodiversité, changement climatique) et proposer des indicateurs locaux permettant leur évaluation. Ce travail qui a été réalisé avant l'ouverture de la fenêtre dégradation des terres au FFEM et avant la réception des fiches d'identification du premier appel à proposition IREMLCD a en fait facilité la première réunion de sélection des micro-projets. Par la suite, le programme IREMLCD n'a pas pensé à décentraliser l'exercice de suivi-évaluation et de capitalisation au niveau régional. Pourtant le CILSS qui coordonne les études Sahel sur les impacts et la rentabilité économique des actions de LCD offrait une opportunité intéressante : connaissance des institutions scientifiques et des administrations d'Etat, connaissance des thématiques, encadrement des micro-projets, capacité à traiter et à diffuser l'information.

#### 4.3 – *Efficiéce*

L'efficiéce désigne le rapport entre les résultats fournis et les moyens engagés. Le fait qu'il ait fallu 6 années pour placer 2,5 millions d'euros indique une faible efficiéce. Cette efficiéce s'est améliorée au cours de la deuxième moitié du projet, puisque fin 2003 seulement 8 projets avaient été sélectionnés pour un montant de 500.000 € (soit 4 projets et 250.000 € par an), alors que 25 l'ont été au cours des 4 années suivantes, pour un montant d'environ 2.000.000 €<sup>21</sup>.

Le budget prévisionnel du programme était de 3.300.000. Toutefois, l'argent du FFEM destiné au fonds de préparation des projets, aux audits techniques et financiers ainsi qu'à la capitalisation scientifique n'a pas été dépensé en totalité. En contrepartie, le financement de la cellule technique, qui était estimé à 300.000 € pour les 4 premières années, coûtera finalement autour de 850.000 € pour l'ensemble du programme, selon les estimations du MAE. Si on fait l'hypothèse que les fonds résiduels du FFEM pour la préparation, l'audit et la capitalisation seront dépensés en 2008, on obtient pour l'ensemble de la période l'estimation de dépenses suivante :

---

<sup>21</sup> Le fonctionnement de la CTR a notamment subi les effets de la restructuration du CILSS menée entre 2002 et 2004 (ruptures de financement, licenciement du personnel d'appui)

	Budget 2001-2004	Dépenses 2001-2008*
<b>I. Financement des projets.</b>	2 500 000,00	2 500 000,00
<b>II. Appui technique (couvert avec le CILSS)</b>		
1. Cellule technique	300 000,00	850 000,00
2. Fonds de préparation de projets	150 000,00	150 000,00
<b>III. Suivi/Evaluation</b>		
Audits techniques et financiers	150 000,00	150 000,00
Capitalisation scientifique	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 000,00</b>	<b>3 850 000,00</b>

\* estimation

Cette estimation nous montre qu'environ 2/3 des fonds vont au financement des projets contre seulement 1/3 aux activités d'appui et de suivi-évaluation. C'est un chiffre correct, surtout si on considère que plus de la moitié de l'argent destiné à l'appui technique a servi à payer un assistant technique français (qui n'était pas prévu originellement).

#### 4.4 – Impacts

##### *Economique*

L'impact économique des projets est certain et multiple :

- de façon immédiate, le projet apporte des liquidités dans l'économie interne de la zone bénéficiaires ; il s'agit d'ailleurs d'encourager quand cela est possible la fourniture des équipements des projets sur les sites d'actions de façon à dynamiser l'économie locale le plus possible<sup>22</sup>. Certains projets ont pu choisir de s'approvisionner dans les capitales où ils étaient basés<sup>23</sup>. Cette démarche n'est compréhensible que si le produit n'existe pas au moment voulu dans la zone ou près de la zone bénéficiaire<sup>24</sup>.
- de façon immédiate également, le recours à la main d'œuvre locale est un apport économique et social important : d'une part parce qu'il fixe des populations qui devraient sans cela chercher ailleurs leur subsistance en période sèche, en particulier les jeunes migrants ; d'autre part parce qu'il contribue à l'amélioration des revenus et à la sécurité alimentaire en période de soudure. Les rapports d'évaluation convergent sur cet impact immédiat et positif des micro-projets. On peut souligner le cas particulier du *cash for work* au Niger où les projets apparaissent comme une politique de grands travaux, employant les villageois en période creuse et leur donnant rétribution contre un service quasiment public, l'aménagement et la réhabilitation de terres collectives, de berges et de bras de rivière permanents ou saisonniers .
- ***Ces effets directs touchent particulièrement les groupes les plus vulnérables, les femmes et les jeunes contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.***
- De façon moins immédiate, les objectifs des projets IREM/LCD sont axés sur l'amélioration des revenus des populations au travers de la préservation et la régénération

<sup>22</sup> Notons que certains projets d'environnement PNUD nationaux visent à stimuler la formation et le développement d'artisanat locaux fournissant les intrants nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets (entretien, Bamako, août 2007)

<sup>23</sup> On peut aussi souligner des problèmes au niveau du choix des prestataires de services par les ONG : les travaux ont dans certains cas été mal faits que les activités prévues n'ont jamais démarré (cas par exemple de la plate-forme multi-fonctionnelle du projet AVDS Mali et des puits du projet Woiyo Kondeye Mali)

<sup>24</sup> elle répond aussi à la nécessité de fournir des justificatifs financiers compatibles avec les exigences du bailleur

de leur environnement. En raison du temps très court de mise en œuvre, il est pratiquement impossible de se rendre compte de l'effet économique réel (comme environnemental) des micro-projets. Les données relatives à l'amélioration des rendements suite aux aménagements anti-érosifs et à l'emploi de compost domestique sont dans l'ensemble sujettes à caution (voir partie 5).

- Les activités génératrices de revenus (maraîchage, arboriculture, reboisement) associées aux actions de LCD dans les micro-projets demandent des études préliminaires sur les débouchés et leurs contraintes (évolution des prix, infrastructures, état du marché, institution relais de collecte et de revente). Les productions doivent être aussi pensées au sein des filières<sup>25</sup>.

## Social

Au cours de leur vie, les micro-projets ont divers effets sociaux qui apparaissent à la lecture des rapports d'évaluation. Des effets sur :

Les groupes les plus vulnérables :

- Ils ont dans certains cas permis aux femmes de renforcer leur accès au foncier<sup>26</sup> : plusieurs projets ont établi des conventions locales afin de sécuriser l'accès des femmes aux terres de maraîchage ou aux plantations de gommiers. Ces droits restent informels, mais constituent un pas vers une reconnaissance plus établie du droit d'accès des femmes à la terre.
- Ils ont permis de réduire les migrations saisonnières et de stabiliser les jeunes sur place : 72 jeunes sont restés pendant la saison sèche grâce aux activités d'un microprojet au Niger (cas de l'approche *cash for work*).

La cohésion sociale :

- Les projets ont contribué à renforcer les groupements locaux existants, les associations et les GIE locaux et à en créer de nouveaux (cas de VDS au Burkina Faso, d'AMEN au Mali, etc.)
- Les travaux collectifs d'aménagement anti-érosif sur des ressources collectives participent du renforcement de la cohésion sociale et du dialogue entre groupes et communautés (hommes/femmes ; éleveurs/agriculteurs etc.)

Cet aspect peut être nuancé : l'incertitude sur le statut des groupes bénéficiaires conduit à modérer cette évaluation des impacts sociaux des micro-projets. Le choix des bénéficiaires est parfois discriminant : pour des aménagements sur terrains privés, les microprojets ont tendance à privilégier les producteurs ayant les moyens de mettre en œuvre les activités (matériel agricole, capacité à mobiliser la main d'œuvre) ; de fait, le matériel agricole fourni par les projets est souvent insuffisant par rapport aux besoins et à la demande, ce qui en limite l'accès.

La concertation :

- Certains micro-projets ont su initier des échanges inter-communautaires sur la gestion des ressources collectives ; nous citerons le cas du projet Bogou au Niger qui établit les

---

<sup>25</sup> Deux exemples au Burkina Faso : le reboisement encadré par ATY (Burkina Faso) a souffert de l'absence de marché pour les produits du moringa et pour le bois (pas de commerçants en bois dans ces villages) ; l'association Non-Taaba qui a également organisé des opérations de reboisement a rencontré un manque de motivation car il n'y a pas de débouché pour les perches en bois. Le village s'est finalement orienté vers la vente des plants (rapport d'évaluation)

<sup>26</sup> Notons que les femmes de ces régions sont souvent chefs de famille en raison des migrations. L'accès au foncier dans ce contexte revêt une importance particulière.

conditions d'un dialogue autour de l'aménagement de l'espace et de la gestion de ressources transfrontalières ;

- D'autres ont favorisé la concertation et la collaboration entre les différents acteurs locaux : groupes d'usagers, services techniques et autorités (cas de Stay Green Foundation, d'Amen, de Green Sénégal etc.)

La durabilité des effets sociaux recensés reste à confirmer. En effet aucune institutionnalisation des résultats des concertations, ni de garantie sur la pérennité des actions qui contribuent à ces effets n'a été observée.

L'identification de la demande sociale :

Les projets ont pu contribuer à relayer des demandes collectives. Cependant, l'identification de cette demande devait précéder la formulation du projet, ce qui n'a souvent pas été le cas. Il y aurait de ce point de vue une réelle amélioration à apporter au projet.

### **Environnemental**

Les effets environnementaux sont peu perceptibles durant les micro-projets du fait de leur durée limitée. De plus, l'impact environnemental revêt moins d'importance aux yeux des populations que les impacts économiques.

- Les rendements agricoles augmentent sur les terres réhabilitées et fertilisées mais il est difficile de savoir dans quelle proportion à l'échelle d'un ou de plusieurs villages.
- Les reboisements ont échoué dans un grand nombre de projets : l'absence de clôture, les attaques des termites et rongeurs, et les divagations de troupeaux sont des facteurs de disparition des jeunes plants repiqués. L'arrosage est souvent problématique durant la saison sèche. Les taux de reprise sont donc faibles.

On peut cependant considérer que les projets ont un impact sur l'aménagement des terroirs, ce qui produit des effets sur l'environnement : le choix des espaces à aménager, le choix des bénéficiaires et des ayant-droits, la concertation organisée avec les autorités locales contribuent à la définition de politiques locales embryonnaires d'aménagement du territoire. Ainsi, la décision d'aménagement d'espaces de pâture collectifs a pu contribuer à réduire l'installation anarchique des champs.

### **Effet sur le renforcement et l'affichage du CILSS en matière de gestion des ressources naturelles**

L'effet de la mise en œuvre du programme IREMLCD sur les capacités du CILSS dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification est limité pour plusieurs raisons :

- la faiblesse du nombre de personnes engagées sur ces aspects au sein de l'institution depuis la réforme de 2004 qui a amené à l'intégration de l'équipe de gestion des ressources naturelles dans une division qui n'est pas spécifique à ce thème (elle intègre sécurité alimentaire, LCD, population et développement...).
- L'équipe de la CTR, qui gagne par son travail au jour le jour une forte expérience dans le domaine de la lutte contre la désertification, est constituée depuis 2004 par un assistant technique français et un expert sahélien payé par le programme. Ces compétences risquent fort, au terme de l'IREMLCD, de quitter le CILSS pour l'un, et de quitter la sous-région pour l'autre.

- Le CILSS n'étant pas responsable du choix des projets et ne participant pas au pilotage du programme, n'a pas renforcé substantiellement ses capacités à mettre en œuvre d'autres programmes dans ce domaine.

En revanche, la personne chargée au CILSS de la coordination de la mise en œuvre de la CCD juge que l'IREM est une plus-value importante (par rapport aux plans nationaux dont elle appuie l'élaboration) en termes d'actions concrètes sur le terrain. Le programme confère une réelle visibilité au CILSS et à ses partenaires auprès des pays et porteurs bénéficiaires. Il s'agit du premier projet (avant la mise en place du fonds Italie CILSS) adressé à la société civile et consacré à des réalisations concrètes de lutte contre la désertification.

De plus, en termes d'effet sur les capacités au sein du CILSS, l'IREM LCD constitue une opportunité intéressante pour l'institution dans le cadre de la redéfinition de sa stratégie dans le champ de la gestion des ressources naturelles ; mais le reste de l'équipe technique du CILSS (en dehors des deux agents de la cellule technique régionale) est relativement peu impliqué dans le programme IREM LCD et ne semble pas pour l'instant en mesure de bien le valoriser ni au sein du CILSS, ni à l'extérieur. Une capitalisation adaptée de l'expérience de l'IREM au profit du CILSS et d'autres structures régionales actives sur le thème serait souhaitable.

#### 4.5 – Durabilité

Les éléments proposés pour l'analyse de la durabilité reposent sur :

- la nature et le degré de la participation des bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et au financement des activités des micro-projets.
- L'appropriation des techniques proposées mesurée par (i) l'entretien apporté aux réalisations (pérennité des acquis) (ii) la diffusion des pratiques à d'autres ménages.

La plupart des activités prévues par les micro-projets n'étaient pas achevées au moment des évaluations réalisées<sup>27</sup>, il est donc trop tôt pour informer la durabilité des projets, en particulier l'appropriation des techniques par les bénéficiaires et leur diffusion.

#### **Contribution des bénéficiaires aux réalisations des micro-projets**

La contribution des bénéficiaires au projet est un indicateur de participation. Elle indique aussi théoriquement le potentiel de durabilité du projet. Cette contribution des bénéficiaires (cf. *Annexe 2 – Financement des projets*) aux micro-projets IREM est plutôt élevée (ATY 28%, Marhaba 31%, Woiko Kondeye 31%, Bareina 24%, Amen 14%, Bogou 41%). Dans la plupart des cas, elle est en nature (force de travail).

Dans les faits cependant, cette contribution n'apparaît pas comme un élément déterminant la pérennité du projet, dans la mesure où elle est contractuellement liée à un apport extérieur et ponctuel de financement.

#### **L'incertitude sur les fondements de la participation réelle des bénéficiaires**

Les objectifs de la participation peuvent être ainsi résumés :

- associer les populations à la construction de leur développement,
- transférer de façon plus efficace des compétences à leur niveau,
- les responsabiliser dans la mise en œuvre des actions de développement,
- afin d'assurer la durabilité des actions entreprises et promues.

---

<sup>27</sup> Sur les 33 micro-projets, 10 sont clôturés au moment de l'évaluation. Sur ces 10 projets clôturés, 7 ont été évalués par la mission.

Les documents de projets et les différents rapports ne fournissent pas d'éléments sur les modes de prise de décision et la participation. Les données sur la participation concernent la mise en œuvre des activités et la répartition des travaux, au sein desquelles on peut distinguer les activités impliquant plusieurs groupes sur des terres collectives des activités bénéficiant à des parcelles privées.

### **Réappropriation des activités par les populations**

Sur certains sites d'intervention de l'IREMLCD, les producteurs reprennent à leur compte des activités des micro-projets en adaptant la technique à leurs moyens. La diffusion des actions pendant le projet est un indicateur non seulement de pertinence du choix technique, mais aussi probablement de durabilité dans l'usage de la technique. Cette diffusion peut s'accompagner de modifications techniques dans une direction non prévue par les micro-projets.

- Le projet de l'association Non Taaba au Burkina Faso a concentré ses actions sur les mêmes producteurs, avec une exigence de démultiplication des activités de formation. Des producteurs ne bénéficiant pas du projet ont conçu des fosses et des diguettes moins coûteuses (et moins durables), à la mesure de leurs moyens. La raison n'est pas seulement la reconnaissance de l'efficacité de ces techniques, avec l'espoir d'avoir accès à une seconde phase du micro-projet.
- Les reboisements ont connu des difficultés. Mais les exploitants ont su utiliser les compétences acquises et un accès simplifié à des intrants pour planter individuellement des arbres sur des parcelles protégées, aux abords de leur concession ou dans les écoles.

Rien ne permet donc de conclure que les actions financées par l'IREMLCD auront un impact durable et seront poursuivies sans apports extérieurs après la clôture des micro-projets. En revanche, l'impact immédiat des projets IREMLCD entraîne une forte demande des communautés à bénéficier de tels projets.

### **Mécanismes de pérennisation engagés par les structures porteuses**

La réflexion des porteurs sur la pérennisation de leurs activités dans les villages est rare. Cependant, elle offre des perspectives intéressantes :

- Des prélèvements sur les recettes issues des activités du projet permettent d'améliorer les infrastructures nécessaires à leur poursuite et leur développement : les fonds collectés peuvent par exemple être utilisés pour le creusement de puits pour le maraîchage.
- Les activités génératrices de revenu de court terme (champs collectifs) facilitent la mise en œuvre des investissements qui ne produisent qu'après plusieurs années (reboisement, production fruitières).
- Les prêts de semences et le micro-crédit facilitent le développement et la diffusion des activités.

La réflexion sur le rôle des porteurs pour favoriser les mécanismes de pérennisation est importante et probablement à approfondir.

## Conclusion

Le programme IREMLCD a su mobiliser des fonds pour la LCD au bénéfice des ONGs. Les coûts de fonctionnement de 35% restent modérés, mais la prise en charge des composantes de renforcement de capacité (essentielle au transfert de capacités à l'échelle locale) et de suivi évaluation et capitalisation conduirait probablement à une augmentation de ces coûts.

Le programme IREMLCD a eu des impacts économiques et sociaux conséquents mais sur des temps courts limités à la durée des micro-projets.

Une force de la société civile réside dans sa capacité de diffusion, mais dans le cas des projets IREMLCD, la diffusion des pratiques développées par les projets est restée limitée. La capitalisation et le suivi-évaluation pourraient aider à mieux comprendre les déterminants de l'appropriation et de la pérennisation des projets

## 5 – Evaluation économique des résultats

Selon les termes de référence, cette partie devait proposer des éléments d'évaluation économique des résultats du programme en chiffrant la rentabilité effective du programme global (TRIE)<sup>28</sup>, en proposant des hypothèses claires pour l'établissement de cette évaluation et en montrant les limites de la portée de cet exercice. En raison du peu de données disponibles sur les impacts quantifiés des micro-projets, cet exercice global est compromis. Néanmoins, il est possible de calculer quelques TRI sur des activités spécifiques dans plusieurs micro-projets.

### *Définition du TRI*

Par convention, dans le domaine financier, le TRI est le taux d'un placement ou d'un investissement d'une durée d'un an et pour lequel les intérêts sont reçus ou payés au bout d'un an. Ainsi un TRI de 10% transforme une somme de 100 en une somme de 110 au bout de 365 jours.

Le TRI est :

- Un outil financier utilisé pour comparer plusieurs projets à financer entre eux;
- Généralement élaboré dans le document de projet, plus rarement à l'issue de sa réalisation ;
- Qui s'appuie sur le calcul de la valeur actualisée nette de l'investissement initial<sup>29</sup>.

### *Le TRI appliqué aux actions de LCD : les études Sahel*

Les Etudes Sahel au Niger ont évalué le TRI d'actions de GRN comme les tassa (zaï), la régénération naturelle ou les demi-lunes<sup>30</sup>. Elles visent à démontrer et à caractériser la rentabilité de différents investissements dans la LCD. Actuellement, le CILSS coordonne la réalisation d'études semblables dans trois autres pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Sénégal).

---

<sup>28</sup> Cf. TdR : « Les consultants devront exercer cette tentative d'analyse de manière critique, en montrant notamment les limites de la seule approche normative de la méthode d'analyse du TRI, en mettant en perspective cette analyse avec les travaux d'évaluation du capital naturel (cf. voir notamment la valorisation du capital sol : « The World Bank, 2006. Where is the wealth of Nations? Measuring capital for the XXI century. Washington DC : The World Bank. »).

<sup>29</sup> La valeur actuelle nette d'un projet diminue au fur et à mesure que le taux d'actualisation s'élève selon une courbe décroissante, fonction du taux d'actualisation.

<sup>30</sup> Impacts des investissements dans la GRN au Niger : rapport de synthèse, 2006. CRESA, Niamey, Niger

Le protocole scientifique de ces études est exigeant : pour le Niger, 12 villages dont 4 témoins sont choisis, puis 35 exploitations par village sont enquêtées selon le niveau de revenu (3 strates).

Les évaluations réalisées sur de longs projet (20 ans et plus) comme celui du PATECORE au Burkina Faso proposent également des taux de retour sur investissement dans le cas des aménagements en cordons pierreux.

L'évaluation économique de l'IREM/LCD constitue toutefois une innovation dans la mesure où il s'agit d'établir la rentabilité d'actions d'une durée courte de deux à trois ans (i), mises en œuvre par la société civile (ii) et coordonnées au niveau régional (iii). De la sorte, les résultats quantifiés de cette évaluation pourraient servir de mesure de l'efficacité de tels projets ; en même temps, la durée très courte des projets et la simplification nécessaire des protocoles de collecte des données de terrain réduisent fortement la portée scientifique des résultats obtenus.

En réalité, les données accessibles dans les évaluations des micro-projets sont rares ; l'exercice d'évaluation économique n'est pas réalisable ni sa globalité, ni même à l'échelle d'un seul projet. En revanche, il est possible de donner des éléments sur la rentabilité par grand type d'actions, en sur la base d'un ensemble d'hypothèses. Dans plusieurs cas, les résultats obtenus les deux années du projet sont projetés sur les années suivantes afin d'obtenir un potentiel de rentabilité et de déterminer la durée de recouvrement de l'investissement initial.

#### *5.1 - Thèmes traités et hypothèses générales*

Sont abordés et chiffrés :

- les bénéfices directs retirés des opérations de reboisement
- les bénéfices retirés des opérations de maraîchage
- les bénéfices retirés des opérations d'aménagement agricole et de fertilisation par les fosses fumières
- les bénéfices retirés d'aménagement en *Acacia senegal* (Gomme arabique) et leur impact indirect en terme de séquestration du carbone
- les bénéfices retirés par la diffusion des foyers améliorés.

#### Hypothèses générales :

Les calculs faits portent uniquement sur **certaines activités des micro-projets** sur lesquelles les données disponibles sont suffisantes pour permettre cette évaluation. Comme indiqué précédemment, aucun micro-projet ne peut être évalué dans l'ensemble de ses composantes.

Les coûts des activités sont ceux disponibles dans les budgets des micro-projets. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée nette est de 10%.

Les chiffres retenus pour le calcul des bénéfices sont ceux fournis par les rapports d'évaluation des micro-projets et par les rapport techniques sur les projets effectués par la cellule du CILSS. Ces **données sont fragmentaires** et ne répondent pas à un travail rigoureux d'estimation scientifique. Lorsque certaines données manquent, nous nous reportons à des **chiffres communément admis** et établis par d'autres projets et articles scientifiques de LCD.

Les **données sur les prix**, souvent manquantes, sont dérivées des statistiques proposées par la FAO : un prix moyen des produits est établi à partir de la moyenne des 10 dernières années.

L'absence d'information sur les pluies ne permet pas de rapporter les résultats des micro-projets à la **variabilité climatique** et ni de les pondérer.

Nous ne prenons pas en compte les problèmes **d’approvisionnement en eau** qui peuvent se poser et qui sont réels à la lecture des rapports d’évaluation des micro-projets.

Le calcul des bénéfices est fait sur une période de 1 à 20 ans, selon les activités des projets, afin d’obtenir un TRI nul ou positif. Cette projection dans le temps suppose que les bénéfices initiés par les projets soient durables, autre hypothèse forte. Ainsi, on détermine le temps de recouvrement de l’investissement initial. C’est un indicateur important pour comprendre les préférences et les contraintes des producteurs quant aux actions de LCD<sup>31</sup>.

**Au titre du TRI, c’est plutôt un potentiel de rentabilité qui est évalué, et non une rentabilité effective.**

La portée des bénéfices en terme d’amélioration de la sécurité alimentaire en période de soudure (**trois mois**) est également estimée en retenant pour indicateur le nombre de personnes supplémentaire nourries durant cette période. Ramené à la durée de la saison sèche, l’estimation porte sur le le nombre de personnes qui n’ont pas besoin de migrer pour chercher ailleurs leur subsistance. C’est alors un bénéfice social qui est calculé : amélioration de la sécurité alimentaire et de la stabilité sociale dans la durée.

*Tableau récapitulatif des TRI calculés*

Projet	Activités	TRI annuel	Délai de retour
AMEN Mali	Reboisement Eucalyptus	52% (sur 10 ans) 38% (sur 3 ans)	3 ans
Projet Guinée Bissau ADCTAL	Maraîchage	17% (sur 10 ans) 7% (sur 6 ans)	5 ans
Dapoury Burkina Faso	SAE et fertilisation	58% (sur 1 an)*	1 an
ATY Burkina Faso	SAE	12% (sur 3 ans)	3 ans
Green Sénégal	Semences et fertilisation	185% (sur 2 ans)** 11% (sur 1 an)**	1 an
Bareina Mauritanie	Plantation en gommier	11% (sur 20 ans)	9 ans

\* : hypothèse sur les variations des rendements de 1t/ha à 2,5t/ha

\*\* : hypothèse sur les variations des rendements de 0,7t/ha à 2,5t/ha

## 5.2 - Impacts du reboisement en Eucalyptus

*Source : Projet AMEN au Mali (Tambouctou)*

Le projet a débuté en 2006 par le reboisement de 25 ha d’eucalyptus. Il faut trois années à une plantation d’eucalyptus pour être exploitable (rapport d’évaluation, donnée générique).

### Potentiel de rentabilité sur la base des réalisations et des reprises :

*Données disponibles :*

- 25 ha réalisés en reboisement (contre 30 en prévision, soit 83%)
- le taux de réussite moyen du reboisement est de l’ordre de 60% (rapport d’évaluation). Il s’agit d’une donnée relative à la première année.

<sup>31</sup> Requier-Desjardins M. *Pourquoi faut-il investir en zones arides ?*. Les dossiers thématiques du CSFD, n°5, Comité Scientifique Français de la Désertification, Agropolis International.

### *Hypothèses spécifiques*

On considère que ce taux de réussite est fixe dans le temps et qu'il n'y aura pas de nouvelles pertes les années suivantes. On considère qu'il n'y a pas non plus de regarnis.

Le reboisement effectif correspond donc à 15 ha (60% de 25 ha = 15ha)

Les chiffres proposés pour l'évaluation des bénéfices d'une telle activité sont issus du rapport d'évaluation<sup>32</sup> :

- en année 1 : l'exploitation du bois rapport 2 millions de FCFA à l'ha.
- Les années suivantes, ce bénéfice varie entre 300 000 et 500 000 FCFA annuels. On retient 400 000 FCFA comme chiffre moyen<sup>33</sup>.

### Calcul du TRI sur 10 ans :

Bénéfices :

année 3 : 30 millions FCFA soit 46296 euros

années 4 à 10 : 6 000 000 FCFA par an soit 9259 euros

Coût du reboisement : 17 772.75 €

**TRI sur 10 ans de projet : 52 % annuel**

**TRI sur 3 ans de projet : 38 % annuel**

**Dès la première année d'exploitation** soit en année 3, le coût initial est récupéré.

### Portée et limites :

Le TRI de ce reboisement est nettement supérieur au résultat donné par le rapport sur les *success stories* de C. Reij et D. Steeds en 2003 : en effet, sur un projet de reforestation et de gestion villageoise communautaire en Tanzanie mis en œuvre entre 1992 et 1999, ils calculent un TRI de 12%<sup>34</sup>.

Les limites du calcul du potentiel de rentabilité sur le micro-projet IREM/LCD AMEN Mali sont relatives à :

- la non-prise en compte dans le coût global à 10 ans des coûts de construction et de curage des puits ainsi que du gardiennage,
- la non-prise en compte dans le coût global à 10 ans des coûts de regarnis (quelle proportion de l'espace à reboiser, combien de plants à ajouter ?) et des coûts d'arrosage associés,
- l'hypothèse favorable sur le taux de réussite du reboisement. Compte tenu notamment des difficultés d'approvisionnement en eau constatées par le rapport d'évaluation, il est probable que de nouvelles pertes soient enregistrées les années suivantes. Nous illustrons la portée de cette hypothèse par le calcul suivant.

---

32 Ces chiffres concordent avec l'évaluation faite : Etude de la filière de l'eucalyptus dans la vallée du Yamé, rapport général, 2006, USAID

33 Les données disponibles dans le rapport d'évaluation du projet de Timbagoun (Mali) font état d'un minimum de 6000 FCFA par plant de bénéfice après 3 ans. Les chiffres de Tombouctou sont de 2 millions par ha soit environ 5 000 par arbre exploité. Les coûts sont donc comparables, le bénéfice supérieur de Timbagoun étant sans doute lié au fait que dans ce dernier cas on se trouve au cœur de la capitale du pays.

34 Reij C., et Steeds D., 2003. Success stories in Africa's drylands : supporting advocates and answering skeptics. Paper commissioned by the Global Mechanism of the Convention to Combat Desertification, 32p. La prise en compte précise des coûts sur le creusement et sur le curage des puits, qui sont globalement disponibles dans le rapport d'évaluation du micro-projet contribuerait à rapprocher le TRI obtenu du chiffre de Reij et Steeds.

Si on fait l'hypothèse d'un taux (arbitraire) de réussite suivant au fil des années : 60% de l'année précédente jusqu'à la maturité de la plantation et 100% par la suite, soit 5,4 ha disponibles pour l'exploitation économique en année 3 et jusqu'en année 10 (tableau suivant) au lieu des 15 ha précédemment calculés.

	Taux de reprise/année précédente	Nombre d'hectare de plantation
Année 1	60%	60% de 25 ha = 15 ha
Année 2	60%	60% de 15 ha = 9 ha
Année 3	60%	60% de 9 ha = 5,4 ha

Bénéfice en année 3: 10,8 MFCFA soit 16 667 euros

**Bénéfice pour chaque année suivante : 2 160 000 FCFA soit 3 333 euros**

**TRI sur 10 ans de projet : 18% annuel**

TRI sur 4 ans de projet : 4% annuel (sur 3 ans, le TRI est de -2%)

Ce second calcul montre la différence de rentabilité du projet selon la variation du taux de survie des arbres et selon la durée du projet. C'est un cas plutôt pessimiste qui ne tient pas compte des possibilités de reboisement progressif (regarnis).

### *5.3 - Impacts du maraîchage*

#### Source 1 : Projet Guinée Bissau ADCTAL

Le projet a financé la mise en œuvre d'activités de maraîchage au bénéfice des femmes, pour un **coût global de 25 225 000 FCFA selon le budget estimatif du projet.**

Potentiel de rentabilité sur la base des productions estimées :

#### *Données disponibles :*

On ne connaît pas les surfaces mises en culture mais 785 personnes ont participé à cette activité de maraîchage et le nombre de jardins maraîchers réalisés dépasse ce qui avait été prévu par le projet.

Le suivi de la production d'oignons réalisé par ADCTAL note que la production aurait été de 12 T en 2004 et de 42 T en 2005. Ces chiffres sont peut-être sous-estimés, une partie de la production ayant été vendue avant le suivi d'ADCTAL.

Le suivi pour la production de tomates n'a pu être fait, en raison de la périssabilité du produit et du manque de capacité de suivi d'ADCTAL. D'après les entretiens réalisés, la production de tomates aurait été médiocre en 2004 dans la plupart des villages, ce qui aurait amené plusieurs d'entre eux à ne planter que des oignons l'année suivante.

#### *Hypothèses spécifiques :*

D'après le rapport d'évaluation, si on considère un prix moyen de 200.000 FCFA/T, cela signifierait un revenu global de 2.400.000 FCFA en 2004 et de 8.400.000 FCFA en 2005.

On suppose réalisable la moyenne des deux bénéfices pour les années 3 à 10.

#### Calcul du TRI

Bénéfice annuel à partir de l'année 3 : 5 400 000 CFA

**TRI sur 10 ans de projet= 17%**

TRI sur 6 ans de projet : 7%

Le temps de récupération de l'investissement initial est de 5 ans.

#### Portée et limites

Le potentiel en terme de TRI est intéressant, mais il faut cinq ans pour rentrer dans les frais initiaux. Si on calcule le TRI sur une base de six ans, il passe à 7%.

Les bénéfices annuels sont probablement sous-estimés. On ne connaît pas l'état du marché des produits du maraîchage dans la région.

On ne connaît pas le détail des coûts de mise en œuvre pour les deux années. Les coûts globaux sont aussi sous-estimés.

#### Source 2 : Projet Mali (Tambouctou) AMEN

Le projet a financé la mise en maraîchage de 6 ha au bénéfice des femmes, pour un **coût global de 9 732.44 euros**.

#### Potentiel de rentabilité sur la base des productions estimées :

##### *Données disponibles :*

Les données quantitatives des produits du maraîchage sont incomplètes :

- elles ne prennent en compte que les productions d'oignons et de pommes de terre alors que d'autres productions sont mentionnées dans les rapports d'évaluation et présentées comme auto-consommées : laitues, carottes etc.
- elles ne sont connues que pour l'année 2007 :
  - o Pommes de terre : 1 035 kg
  - o Oignon : 1 1130 kg

##### *Hypothèses spécifiques :*

- on suppose que ces productions sont effectives durant 10 années, sans coût supplémentaire, ce qui fait fi du coût du travail de plantation, d'approvisionnement en eau et bien sûr du coût d'achat des semences.
- On utilise les données sur les prix nationaux issus de la base de données statistiques de la FAO
  - o Cours moyen ( 1996-2005) Pommes de terre Mali : 238 524 FCFA par tonne
  - o Cours moyen ( 1996-2005) Oignon Mali : 481 302.3 FCFA par tonne

#### Calcul du TRI

Recette annuelle = 246 872,34 + 543 871,599 = 790 743,939 FCFA soit 1 235 E par an

**TRI sur 10 ans de projet : 5%**

**Le temps de récupération de l'investissement initial est de presque 8 ans, ce qui met hors de portée de nombreux producteurs une activité pourtant considérée comme génératrice de revenus dans des régions connaissant une pauvreté chronique.**

#### Portée et limites des TRI sur le maraîchage

Le maraîchage apparaît comme une activité intéressante mais dont le délai de recouvrement de l'investissement initial reste élevé (5 à 8 ans) et donc dissuasif..

Nous n'avons pas trouvé dans la littérature de référence pour une comparaison donnée sur cette activité.

Cependant, dans les deux projets, les recettes sont probablement sous-évaluées car les données relevées sur les productions sont partielles.

Les activités de maraîchage sont soumises à une contrainte de disponibilité en eau, soulignée dans le rapport d'évaluation. Les coûts d'arrosage ne sont pas pris en compte dans les calculs..

On ne connaît pas l'état du marché des produits du maraîchage dans la région et donc les perspectives de débouchés pour les productrices.

L'aspect foncier, et social de cette activité n'est pas reflétée par le TRI : en effet, les femmes ont pu négocier grâce au projet un droit d'usage des espaces maraîchers leur garantissant un meilleur accès à la terre.

#### *5.4 – Impact des aménagements et de la fertilisation sur la production agricole*

##### *Source 1 : projet Non-Taaba, Dapoury Burkina Faso*

Ce projet a démarré en 2003 et il est clos.

Il a permis l'aménagement anti-érosif (diguettes avec végétalisation partielle en *Andropogon Gayanus*) de 330 ha et la fertilisation de 240 ha grâce à la réalisation de 505 fosses compostières<sup>35</sup>. 11 villages ont bénéficié de ces opérations de LCD.

Le coût global de ces réalisations est estimé à **25 079 500 FCFA**

##### *Hypothèses spécifiques*

La fertilisation s'est faite au bénéfice des parcelles de maraîchage puis de maïs et de sorgho blanc. On note deux contradictions dans les rapports techniques d'évaluation :

- dans le rapport technique, l'estimation des bénéfices fournie par les bénéficiaires suppose que la fertilisation s'est faite au bénéfice des parcelles en céréales,
- les données sur les surfaces en SAE et celles sur les surfaces bénéficiant à la fois des SAE et de la fertilisation ne sont pas cohérentes :

---

<sup>35</sup>A titre indicatif, il faut 2 fosses pour fertiliser 1 ha, ou 45 000 FCFA par ha de NPK.

- 240 ha de terre bénéficient de SAE et d'un apport en compost avec un rendement estimé de 3,5 t/ha
- 310 ha de terres bénéficient de SAE avec un rendement de 2t/ha

Or, seuls 330 ha ont été traités en SAE par le projet<sup>36</sup>.

Pour le calcul du TRI, nous faisons l'hypothèse que la fertilisation des 240 ha s'est opérée uniquement au bénéfice des parcelles de céréales déjà aménagées en SAE, afin de prendre les dernières estimations proposées.

Nous considérons aussi que les surfaces supplémentaires aménagées simplement en SAE (sans fertilisation) sont de 90 ha afin d'obtenir une surface totale en SAE équivalente aux réalisations annoncées par le projet c'est-à-dire à 330 ha.

Nous faisons l'hypothèse de deux rendements moyens sans aménagement de 700 t par ha et de 1t par ha, en référence à la littérature, du fait de la situation géographique de la zone située au sud de Ouagadougou<sup>37</sup>.

Enfin, pour les prix des productions, nous faisons la moyenne de deux productions, le maïs et le sorgho sur les dix dernières années à partir des données de la base statistique de la FAO.

Moyenne Maïs (1996-2005) : 80 316 FCFA par tonne

Moyenne Sorgho (1996-2005) : 95798.29 FCFA (par tonne)

Moyenne des deux (1996-2005) : 88057 FCFA par tonnes.

### Calcul du TRI

Les bénéfiques en terme de production sont de :

- 2,5 t \*240 = 600 tonnes supplémentaires sur les aménagements combinées à la fertilisation
- 90 tonnes supplémentaires sur les aménagements simples

Le surplus total annuel est de 690 tonnes.

**Recettes annuelles : 690 t \* 88 057 = 60 759 330 FCA**

**TRI sur 10 ans de projet = 236% annuel**

**Dès la première année, le coût initial est récupéré : un TRI calculé pour une année de projet est de 146%, ce qui montre tout l'intérêt d'un tel investissement.**

**Cependant, l'accroissement à 3,5t par ha est un rendement particulièrement élevé et qui ne peut correspondre au rendement moyen de l'ensemble des aménagements. En faisant**

---

<sup>36</sup> Le rapport d'évaluation mentionne que des exploitants ont entrepris spontanément des aménagements en SAE ainsi que le creusement de fosses. Le projet a en effet concentré ses activités au bénéfice des mêmes exploitants, ce qui aurait poussé d'autres producteurs à les imiter dans l'espoir de bénéficier prioritairement des réalisations du projet dans une seconde phase. Les surfaces en SAE pourraient donc avoir inclus ces réalisations spontanées.

<sup>37</sup> Hien V. Bilgo A, Sangaré S., Kambiré L., Kaboré p., Lepage M., Somé L., Traoré Gue J., Somé B., Traoré K., 2004. Recherche sur les technologies de lutte contre la désertification au Sahel et étude de leur impact agro-écologique, projet CSFD n° 83, INERA, Burkina Faso, 90 p.

**L'hypothèse d'un rendement de 2,5t/ha, chiffre déjà élevé, le TRI sur une année de projet est de 58%<sup>38</sup>.**

### Portée et limites

L'investissement dans les techniques de Conservation des eaux et des sols associé à la fertilisation apparaît très rentable par comparaison avec les autres types d'activités ; il est de plus immédiatement rentabilisé ce qui est critère important pour l'adoption de ces techniques par les producteurs.

Cependant, les données sur lesquelles sont basées ces calculs semblent très optimistes par rapport aux informations généralement trouvés dans les travaux de recherche sur ces régions. Un suivi-évaluation plus rigoureux permettrait utilement de préciser ces niveaux de rentabilité.

Le rendement de 3,5t/ha relevé dans les projets est très élevé par rapport à la réalité et 'il ne peut s'agir, au mieux, que d'une exception pour une parcelle donnée. Ramener ce chiffre à 1,5t/ha au lieu de 2,5t/ha comme nous l'avons fait serait plus représentatif.

**A noter enfin que** le TRI du projet Dapoury sur 10 ans ne prend pas en compte les coûts périodiques d'entretien des aménagements et des fosses réalisées par le projet.

Les résultats en terme de TRI sont tous supérieurs à ceux fournis par l'étude de Reij et Steeds sur un projet de réhabilitation de 9 000 ha de terres dégradés par la technique du zaï dans le district d'Illela au Niger entre 1988 et 1995. **Leur TRI annuel est de 20% soit 2 fois moins que le calcul le plus bas et le plus réaliste.**

Or, les deux régions sont sensiblement comparables par leurs caractéristiques agro-écologiques.

Si on avait fait le calcul à partir d'un rendement témoin inférieur de 700kg/ha, on aurait trouvé un TRI supérieur. **Le TRI est d'autant plus important que l'état initial de la ressource est mauvais. Ceci constitue une limite au sens où s'appuyer sur l'argument des taux de retour pour financer des actions de LCD privilégie la réhabilitation au détriment de la préservation des terres.**

A partir de ces données, quelques indications de résultat en terme de **contribution à la sécurité alimentaire des populations** et à leur stabilisation (réduction des migrations) peuvent être enfin proposés :

D'après Mazoyer et Roudart<sup>39</sup>, 800 kg de céréales nourrissent 4 personnes.

Dans le rendement à 3,5t/ha, le surplus dégagé grâce à l'action du micro-projet est de 690 tonnes annuelles, ce qui permet :

- de nourrir à l'année 86 personnes supplémentaire,
- ou en saison sèche (6 mois) de stabiliser 172 personnes,
- ou encore en période de soudure (3 mois) de contribuer à la ration alimentaire de 344 personnes.

---

<sup>38</sup> Il a été choisi de se baser sur le résultat proposé par le rapport d'évaluation. Le rendement de 1,7t/ha utilisé dans le calcul qui suit sur le projet de Association Tind Yagré, Boussé, Burkina Faso est souvent présenté comme un chiffre de référence.

<sup>39</sup> Mazoyer M., Roudart L., 1997. Histoires des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine, Points histoire.

Rapporté par village (11 villages bénéficiaires) on a donc :

- la possibilité de garder (et de nourrir) 16 personnes sur le terroir en saison sèche,
- la possibilité de subvenir aux besoins alimentaires de 31 personnes pendant la période de soudure.

Ces chiffres sont bien entendu sensiblement moindre dans le cas d'un rendement à 2,5t/ha : 56 rations supplémentaire à l'année, 112 pour la saison sèche et 224 pour la période de soudure sur l'ensemble des 11 villages.

Source 2 : projet de Association Tind Yagré, Boussé, Burkina Faso

Ce projet a démarré en 2003 et il est aujourd'hui clos.

Situé dans la région d'activités du projet PATECORE, il a permis la réalisation de 93 ha de cordons pierreux<sup>40</sup>.

#### *Hypothèses spécifiques*

Le coût fourni par le projet est un coût global valable pour l'ensemble des aménagements (matériel SAE, fosses, foyers améliorés + location camion et carburant) = 21 411 250 FCFA (toute contribution confondue)

Il est surestimé puisqu'il inclut celui des fosses et des foyers améliorés ; le compost étant destiné à fertiliser les parcelles de mil, on optera pour une variation de rendement élevée en supposant la combinaison de l'effet des aménagements anti-érosifs et de la fertilisation sur les parcelles de mil bénéficiaires.

En l'absence de données issues des rapports techniques et d'évaluation du micro-projet sur les variations de rendement permis par les aménagements en cordon pierreux, on se rapporte aux données fournies par l'INERA, fondées sur les résultats d'expérimentation et sur celles des projets PATECORE et PSB/Sahel. La pluviométrie des régions concernées par le projet se situe autour de 300-400 mm par an.

Les rendements sans aménagement dans cette région sont estimés à 0,7 t/ha pour le mil. Ce rendement sous cordon pierreux augmentent en moyenne de 50%, comme pour le zaï : il passe à une fourchette de 1 à 1,7 t/ha selon les conditions climatiques et de sol<sup>41</sup>.

On calcule le TRI sur la base d'un rendement élevé de 1,7 t à l'ha soit un accroissement de 1t à l'ha en référence au rendement témoin de 700 kg à l'ha.

Pour la valorisation économique des surplus produits, on utilise les données de la base statistique de la FAO sur le prix du mil pour obtenir une moyenne entre 1996 et 2005 : la moyenne sur 10 ans (1996-2005) BF du prix du mil est de 96 521 Fcfa/t.

#### Calcul du TRI :

Le surplus est de 93t annuelles. La recette correspondante est de 96 521 FCFA\* 93 soit 8 976 453 FCFA

#### **TRI sur 3 ans de projet : 12% annuel**

---

<sup>40</sup> Les données des différents rapports ( rapport d'évaluation et rapports techniques) donnent deux chiffres différents sur le nombre d'ha traités : on trouve 93 ha et 81ha.

<sup>41</sup> Hien et al, op. Cité ; Somé L., Kambou F., Traoré S. et Ouédraogo B., 2000. « Techniques de conservation des eaux et des sols dans la moitié nord du Burkina ». Sécheresse. 2000. 11(4) : 267-274.

## **Le temps de récupération de l'investissement est de 3 ans.**

### Portée et limites :

Ce TRI est bien plus faible que dans le cas précédent de Dapoury:

- Les accroissements de rendements dérivés de la littérature scientifique et technique et utilisés pour ce calcul sont eux très inférieurs à ceux utilisés dans le cadre du TRI du projet de Dapoury (1,7t/ha au lieu de 3,5 et 2,5t/ha dans le cas précédent).
- Les surfaces aménagées dans le projet de Tind Yagré sont nettement plus réduites (93 ha contre 330 ha)
- Le coût global des aménagements à Tund Yagré sont inférieurs (21 millions contre 25 millions de FCFA) mais le coût relatif de ces aménagements semble très supérieur.

Ce calcul montre une fois de plus la nécessité de se baser sur un corpus de données fiables pour le calcul de la rentabilité.

### *5.5 – L'impact de la plantation/réhabilitation de gomméraires*

#### Sources : le projet de Bareina (Mauritanie) et le rapport technique de la cellule de juin 2005

Ce projet a démarré en 2003 et a été clos fin 2006.

Le projet a entrepris l'aménagement d'une grande ceinture autour de la commune de Bareina, notamment en plantant des gommiers (*Acacia senegal*), pour éviter l'ensablement provoqué par l'érosion éolienne (dune) et permettre aux populations, notamment aux femmes de dégager des revenus supplémentaires.

#### *Données disponibles*

Le rapport technique de 2005 indique que les plantations de gommiers peuvent potentiellement rapporter 1000€ à l'ha.

Il faut 5 à 8 années avant de pouvoir exploiter la gomme des acacias.

D'après le rapport d'évaluation finale, seuls 30 ha de reboisement sont effectifs soit 22% des objectifs initiaux. Il faut encore un minimum de 4 ans pour que les arbres puissent être exploités.

Le document de projet indique les effets du reboisement sur la séquestration du carbone, donc sa contribution à la lutte contre l'effet de serre : il s'appuie sur une moyenne de 7,5 tonnes de C séquestré à l'ha<sup>42</sup>.

#### *Hypothèses spécifiques*

Les données fournies servent de base au calcul du TRI.

Sur la base d'une plantation en 2003 et d'une exploitation en 2010, on calculera un TRI sur 20 ans, jusqu'en 2023.

On suppose que le prix de la gomme est fixe et conforme à celui utilisé pour le calcul des recettes à l'ha par la cellule technique.

L'effet en terme de séquestration du carbone est appliqué sur 20 ans aux 30 ha reboisés et à partir de 2006 (après 3 années de maturation).

On suppose fixe le prix de la tonne de carbone à 5 \$ la tonne.

---

<sup>42</sup> Ce chiffre mérite discussion avec des spécialistes de ces aspects

## Calcul du TRI

Recettes issues de la gomme :  $1000 * 30 = 30\ 000$  euros annuels

Recettes issues de la séquestration du carbone :  $7,5 * 30\ ha * 5\ \$ = 1125\ \$$  soit en euros 798 euros annuel

Coût global du projet : 188 654 €

### **TRI sur un projet de 20 ans = 11%**

Le délai de retour sur l'investissement est de 6 ans après la première exploitation c'est-à-dire de 9 ans en tout.

## Portée et limites

Le TRI obtenu est intéressant mais à replacer dans le contexte d'un calcul fait sur 20 ans. Le délai de récupération de l'investissement initial, de 9 ans est dissuasif pour les producteurs locaux.

La gomme présente cependant des avantages économiques pour de nombreux acteurs de la filière. Elle fait l'objet d'une exploitation industrielle à l'international. Localement, la collecte de gomme dans les sites naturels constitue localement un moyen de diversifier les revenus.

L'impact de l'Acacia Sénégal dans le LCD est attesté par de nombreuses études. Cependant, la longue durée nécessaire à la rentabilisation de ce type de projet est peu adapté par une seule prise en charge par la société civile locale ; sur ce type d'aménagement, l'Etat via ses structures décentralisées devrait exercer un relais et contribuer aux aspects organisationnels du projet et contribuer à solutionner certaines contraintes (par exemple la contrainte sur la disponibilité en eau). Ce type de plantations collectives doit être considéré comme une infrastructure.

La contribution financière de la séquestration du carbone au bénéficiaire est marginale, mais :

- L'hypothèse d'un prix du carbone à 5 \$ par tonne sur 20 ans est contestable compte tenu de la jeunesse de ce marché.
- L'estimation des quantités de carbone séquestrées à l'ha demande à être confrontée avec des évaluations scientifiques

### *5.6 – L'impact des foyers améliorés sur la réduction de la consommation de bois*

D'après l'étude de Reij et Steeds précédemment citée, les foyers améliorés diminuent de 50% la consommation de bois, estimée à 5 kg en moyenne par famille et par jour. Ce chiffre est confirmé par les rapports techniques de la cellule IREM/CILSS.

La faiblesse des données disponibles ne permet pas cependant une évaluation sur l'ensemble des gains obtenus grâce à la diffusion de cette technique<sup>43</sup>.

L'évaluation pourrait aussi calculer outre les gains en bois économiquement chiffrés, les gains en ha non déforestés, ou les gains en terme de séquestration de carbone, ou encore en réduction du temps de collecte de bois de feu pour les femmes et disponibilité pour d'autres activités.

---

43 A titre indicatif : Guinée Bissau (Mafanco) : 55 foyers construits : 137,5 kg de bois théoriquement économisés.  
Burkina Faso (ATY) : 494 foyers construits (ATY) : 1 tonne 235 de bois théoriquement économisés.

## 5.7 - Conclusion

Récapitulatif des TRI par type d'activités

Activités	TRI	Délai de retour
Aménagements CES et fumure	58% (projet de un an)	Un an
	12% (projet de trois ans)	Trois ans
Maraîchage	7% (projet de six ans)	Cinq ans
Plantations commerciales (eucalyptus)	38% (projet de trois ans)	Trois ans
Plantations infrastructures anti-érosives ( <i>Acacia Senegal</i> )	11% (projet de 20 ans)	Neuf ans

Les activités les plus sûres et intéressantes d'après les données des micro-projets sont les plantations commerciales à rotation rapide et les aménagements des terres de culture.

Le maraîchage dont le TRI est probablement sous-estimé est une activité aussi prometteuse du point de vue économique.

Du point de vue de la LCD cependant, ce ne sont pas nécessairement les activités les plus pertinentes.

On remarque en effet que les activités les plus favorables à l'entretien des milieux et à la lutte contre l'érosion ou l'ensablement (cas de la plantation dunaire d'*Acacia Senegal*) sont les moins rétributrices. C'est pourquoi ce type d'investissement à caractère public devrait être partiellement pris en charge par les structures de l'Etat dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la politique environnementale.

Bien sûr, il manque à la base de l'exercice un suivi-évaluation précis qui puisse permettre de conclure sur la rentabilité économique des projets par activités ou par mode de mise en œuvre etc. Ainsi, les micro-projets gagneraient à être mieux encadrés dans le recueil cohérent des données chiffrées sur les bénéfices dégagés.

Enfin, on pourrait aussi recommander la réalisation d'un petit programme (logiciel) permettant de pondérer les résultats obtenus par ce type de micro-projets à durée limitée par la pluviométrie.- Ceci, afin de replacer l'accroissement des rendements constatés par les projets soit dans une période de faible pluviométrie, soit de pluviométrie moyenne, soit de pluviométrie favorable, et de le pondérer.

## 6 – Conclusions, perspectives et recommandations

### 6.1 – Enseignements techniques et organisationnels

L'évaluation des micro-projets fournit des enseignements techniques et organisationnels à tirer de l'exécution du programme. De manière générale, au niveau du mécanisme, il s'agit d'analyser et de prendre en compte les critiques émises par les porteurs de projets et par les bénéficiaires (conditions de financement difficiles à remplir, durée trop courte de la subvention, délais de paiement dommageables...).

Sur l'efficacité et l'efficience des méthodes de lutte contre la désertification, on peut difficilement tirer des enseignements techniques et organisationnels pour la région. La diversité des situations locales et par pays fait que certaines actions fonctionnent et d'autres pas, sans que cela soit lié aux aspects techniques ou organisationnels.

L'enseignement principal est que la lutte contre la désertification au niveau des acteurs locaux ne peut se concevoir en dehors d'une logique de développement, d'augmentation et de sécurisation des productions et des revenus. Cette approche requérant de la durée, l'articulation d'activités génératrices de revenus (objectif économique satisfait dans le court terme) aux techniques de LCD appliquées ponctuellement dans le temps contribue à la réalisation des activités de LCD programmées (meilleure implication des bénéficiaires pendant l'intervention).

En terme général et afin d'améliorer la pertinence des actions menées au niveau local, il est recommandé de mettre au centre des critères de sélection des micro-projets la contribution de ceux-ci à l'élaboration et à l'adaptation de stratégies intégrées de gestion durable des terroirs et des écosystèmes qui permette de concilier la valorisation économique et les objectifs de réhabilitation environnementale<sup>44</sup>.

Il s'agit essentiellement d'aider les acteurs locaux à ne pas franchir dans leurs systèmes d'activités les seuils initiateurs de dégradation accélérée des ressources et à (re)construire des équilibres agro-sylvo-pastoraux fixant les sols et le carbone. Cela signifie agir sur les modèles techniques de mise en valeur et sur les modes sociétaux de gestion des terres, des eaux et des ressources végétales, à partir des ressources locales et par des expériences confrontées :

- enrichir et mieux valoriser les parcs agroforestiers traditionnels (*Parkia biglobosa* - *Vitellaria paradoxa* ; *Faidherbia albida* - *Piliostigma reticulatum* ; etc.) ;
- reconstituer les espaces sylvo-pastoraux dégradés (banquettes végétalisées ré-initiant une dynamique naturelle de type brousse tigrée à Combrétacées ou autre) ;
- développer des vergers maraîchers intégrés ;
- améliorer le cycle de la fertilité des espaces agricoles intensifs ;
- etc.

Au point de vue organisationnel, il semble très important de se donner la capacité d'apporter un accompagnement adapté aux situations, aux caractéristiques et aux objectifs des porteurs de projets et des bénéficiaires locaux.

## 6.2 – *Éléments et leçons d'autres initiatives*

Les résultats de l'évaluation suggèrent qu'il est important de poursuivre l'effort de financement en faveur d'initiatives locales portées par les acteurs dans les terroirs, au plus près de la gestion des ressources naturelles (reconstitution, enrichissement, exploitation durable, protection, entretien).

Cette poursuite doit s'accompagner de changements dans le contenu (mise au point et sélection prioritaire d'actions plus pertinentes) et les modalités (ciblage géographique, sélection et accompagnement adapté des porteurs de projet, formations thématiques...) de la mise en oeuvre.

Quelques exemples d'interventions d'autres bailleurs sont étudiés ci-dessous afin de dégager leurs apports pour améliorer le dispositif de l'IREM.

---

<sup>44</sup> en lien avec l'aménagement du territoire, l'approvisionnement et la définition des usages de l'eau...

### ***PNUD-FFEM (Mali)***

Ce programme de micro-financements adressé à la société civile est financé par le programme des petites subventions du FEM dont le maître d'œuvre est le PNUD. Il porte sur la préservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, l'atténuation des effets du changement climatique, la protection des eaux internationales, la lutte contre la désertification et la dégradation des sols (depuis 2006) et l'élimination des POPs ainsi que sur des projets multi-thèmes. Il s'adresse aux ONG et aux groupements locaux.

Le renforcement de capacités est éligible : il y a un volet formation intégré dans tous les projets. Certains projets peuvent financer exclusivement du renforcement de capacités.

Le plafond financé pour chaque projet est de 50 000 \$ et la durée est de deux ans. Deux phases peuvent être financées.

Le PNUD petit FEM est coordonné au Mali par deux personnes placées au SECO qui assurent la gestion administrative et financière. Le SECO-ONG est une faîtière d'ONG qui regroupe 160 membres au Mali. L'enveloppe petit projets du FEM au Mali est de 1 millions de \$ annuels.

#### Le mode de sélection :

- 1 - écriture d'une note de concept par l'ONG et évaluée par la coordination nationale (2 personnes qui vérifient aussi la légalité de l'ONG ou du groupement : statut, règlement, recensement au niveau local).
- 2 - l'ONG rédige le document de projet, avec l'appui (relecture) de la coordination
- 3 - le projet passe au Comité de sélection

Le Comité de sélection est composé de 13 membres au Mali regroupant des structures étatiques et techniques (Directions de la météorologie et de l'agriculture) ainsi que des représentants d'ONG. Il a un mandat de deux ans renouvelable. Les dates de réunion sont fixées en fonction du nombre de projets évaluable. En 2007, sur 109 projets évalués, 36 ont été financés dans lesquels les projets biodiversité dominant.

Il n'y a pas d'appel à proposition : les ONG déposent leur projet.

Lorsque les projets sont de faible qualité, le SECO peut organiser des formations auprès des ONG pour mieux expliciter les objectifs sur des thèmes spécifiques (cas des POPs par exemple).

Depuis 2006, quatre zones prioritaires ont été ciblées au Mali et concentrent 80% des financements. Pour améliorer l'impact des projets, le siège a demandé que les ONG s'organisent en consortium dans les zones prioritaires afin d'accroître la visibilité des projets.

#### Le suivi des projets :

Une fois les projets choisis, les ONG passent un memorandum d'accord avec le PNUD, puis un accord avec le siège qui permet le versement des tranches de financement (quatre tranches jusqu'en 2006, de 30, 30, 30 et 10%). C'est la coordination qui demande au siège le déblocage des fonds pour chaque tranche.

Avant l'établissement du memorandum, le Comité de sélection envoie une mission d'identification de deux personnes (membres du Comité) sur le terrain ciblé par le projet : elle vérifie les conditions de formulation du projet notamment sa dimension participative et sa pertinence.

Avant le versement des chaque tranche suivante, l'ONG dépose un rapport narratif et financier sur l'état d'avancement du projet. Le SECO contrôle par rapport au document de projet. Il envoie une mission de suivi pour vérification. Elle peut identifier des problèmes éventuels et recommander le recentrage du projet. Le suivi coûte environ 4000 \$ pour 4 mois et il est financé par le PNUD.

Depuis 2006, la gestion du suivi a été confiée au COMASOD qui est une ONG malienne, membre du SECO. Sur la base des rapports des ONG, elle choisit des consultants indépendants pour les missions de suivi.

#### Renforcement de capacités :

Il est lié à la pérennisation des projets. Les ONG choisissent leurs formateurs (souvent les services techniques délocalisés).

Parmi les difficultés du fonctionnement, la première tranche ne suffit pas souvent au financement de l'équipement de base pour le projet. Le suivi-évaluation sur une durée de deux ans est difficile à effectuer.

Source : entretien au SECO-ONG et au COMASOD, août 2007.

D'après ce descriptif, le projet PNUD-FFEM est intéressant par son mode de sélection et de contrôle des conditions d'élaboration des projets sur le terrain.

L'IREM gagnerait à améliorer le contrôle de la participation au moment de l'élaboration des projets par les structures porteuses, soit en envoyant un membre du Comité national de sélection (sur le modèle du PND-FEM) soit en fonctionnant avec un réseau régional d'experts (Comité scientifique). Ces experts pourraient également proposer un cadre et un ensemble de données à recueillir pour le suivi-évaluation des projets concernés

### ***GTZ – STP : Mali : le PAPE***

La GTZ finance un projet d'appui à la politique environnementale au Mali (projet PAPE, 2005-2011), hébergé au STP. C'est un volet de petites subventions en partenariat avec le Ministère de l'Environnement pour soutenir des petites actions et de soutien des structures opérationnelles publiques (au nombre de quatre : DNCN, STP, ABFN, DNACPN<sup>45</sup>) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique environnementale. Il a pour objectif de renforcer les capacités des services techniques à mettre en œuvre la politique environnementale.

Elaboration d'un plan annuel opérationnel en concertation avec le STP : soit la définition des actions de terrain qui impliquent la répartition budgétaire entre les quatre structures. Les structures techniques du Ministère organisent ensuite les appels d'offre, ouverts aux ONG, des OCP, des GIE ou aux collectivités territoriales. Ils élaborent les TDR et choisissent l'opérateur.

Le PAPE contrôle les TDR et met en place le système de suivi technique et financier : ce sont les structures techniques qui doivent rédiger les rapports de suivi technique et financier des activités réalisées par les ONG prestataires. Les versements sont faits aux services techniques.

Les ONG passent un contrat (convention locale dans le cas des collectivités territoriales) avec les structures opérationnelles sur des réalisations précises planifiées en amont.

Elles interviennent sur des petites actions de type assainissement à petite échelle, fourniture de points d'eau, de routes, mise en place de pépinières etc. Elles réalisent les actions et animent les cadres de concertation nécessaires pour la pérennité de l'aménagement entre les bénéficiaires et les autorités locales.

Les difficultés viennent de la nature du suivi réalisé par les services techniques. Le suivi effectué se limite aux activités réalisées, sans prise en compte des difficultés que peuvent rencontrer les prestataires et d'une réflexion/action sur les moyens d'y remédier en cours de projet.

Source : entretien au PAPE, Mali, août 2007

Ce projet témoigne de la diversité des liens entre les ONG et les services techniques : dans l'IREM, les services techniques sont dans certains cas prestataires des ONG ; dans le cas du PAPE, les ONG sont les prestataires des administrations publiques.

### ***Pays-Bas : Sénégal***

Depuis 2004, les Pays-Bas soutiennent un fonds ONG-OCB de 500 000€ pour les petites ONG au Sénégal, dont la phase test (2004-2007) se termine. Les Pays-Bas souhaitent associer d'autres partenaires financiers à ce fonds.

Le fonds porte de manière ouverte sur l'environnement comme critère initial ; l'idée est de voir comment les bénéficiaires vont l'interpréter. L'objectif est de faire de la société civile un pouvoir de lobbying environnemental.

Le projet fonctionne par itération, en remédiant à chaque adjudication aux problèmes rencontrés.

Les bénéficiaires sont collectifs.

<sup>45</sup> Direction Nationale de la Conservation de la Nature (Eaux et forêts), Secrétariat Technique Permanent, Agence de Bassin du fleuve Niger, Direction Nationale du Contrôle de la Pollution et des Nuisances (assainissement).

Chaque projet bénéficie de 10 à 15 millions de Fcfa. et dure une année à une année et demi. En général, les bénéficiaires sont des ONG régionales. Une contribution de 10% est requise de la part des bénéficiaires du projet.

21 projets ont été financés pour 400 documents de projet reçus.

L'administrateur de ce fonds est un Comité composé de trois ONG internationales, l'IUCN, le WWF et Wetlands International, d'un représentant du CONGAD (structure faitière des ONG au Sénégal) et d'un représentant de l'Ambassade des Pays-Bas qui est observateur. Les trois ONG présentes ne sont pas éligibles.

Le Comité se réunit tous les six mois pour choisir de nouveaux projets et faire le bilan du suivi des autres projets.

La première tranche de 60% est versée après adoption du projet. Elle est suivie d'une première visite de terrain par le Comité pour suivre les conditions de formulation et d'exécution du projet. Le Comité s'intéresse à l'intégration de l'ONG porteuse sur le terrain. Une seconde visite précède le déblocage de la deuxième (et dernière) tranche.

En 2004, le Comité a travaillé sur le montage du projet (canevas de projet, mode de financement, statut des bénéficiaires). Le CONGAD a réuni une trentaine de représentants de petites ONG afin de finaliser ce montage.

Le principe est évolutif : à chaque nouvelle adjudication, le montage est reformaté pour être plus opérationnel :

1 - le fonds est trop petit : seuls 3 à 4 projets de 10 à 15 millions de FCFA chacun sont retenus à chaque réunion

2 - on observe une concentration des projets dans le bassin arachidier ; l'ouverture géographique est privilégiée lors de l'adjudication suivante.

3 - on observe une concentration thématique sur le reboisement ; la diversification des thématiques est privilégiée lors de l'adjudication suivante.

Dans cette première phase, le renforcement de capacité n'est pas éligible.

Le projet a bénéficié d'actions complémentaires (lobbying environnemental) financées au travers de l'appui institutionnel apporté par les Pays-Bas aux grandes ONG environnementales, par exemple, l'IUCN. Ces ONG ont contribué à faire évoluer le sens donné à la problématique environnementale.

Source : entretien, Ambassade des Pays-Bas, Dakar, août 2007

Ce projet présente plusieurs intérêts : un Comité de pilotage animé par des ONG internationales ; la possibilité de réviser les montants et les priorités au fur et à mesure des appels d'offre et des résultats obtenus par les projets.

L'IREM manque d'un Comité de pilotage qui pourrait valider les projets et recommander au fil des appels à propositions et sur la base des résultats observés la modification de certains critères d'éligibilité (co-financements etc.) ou de certains plafonds de subventions. Ce comité de pilotage pourrait être composé du CILSS, d'experts et de scientifiques, de représentants des pays bénéficiaires et des partenaires financiers.

### ***Fonds Italie CILSS***

Le fonds Italie-CILSS est un fonds régional dédié à la société civile locale (ONG, OP et collectivités locales) et hébergé au CILSS. Il concerne quatre pays du CILSS : le Niger, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Il fonctionne depuis 2005 et finance des actions sur quatre thématiques : activités socio-économiques, activités de développement communautaire, gestion des ressources naturelles, activités génératrices de revenus, et le renforcement de capacités.

Il met l'accent sur des zones prioritaires et sensibles, prédéfinies à l'échelle des pays sur la base des critères suivants : cartographie de la pauvreté et état de l'environnement.

Il crée un Comité sous-régional de pilotage (CSRP) qui est une instance politique annuelle adoptant les devis des programmes d'activités établis dans les pays bénéficiaires et évalue les rapports semestriels et annuels techniques et financiers faits par les pays.

Chaque pays dispose d'une enveloppe financière et d'un Comité national de pilotage (CNP) qui répartit annuellement les fonds pour chaque zone prioritaire ; pour chaque zone prioritaire, un Comité de gestion des fonds (CZGF) reçoit les dossiers de micro-projets et sélectionne ceux qui sont conformes aux critères établis. Ce choix est validé par le Comité de pilotage. Chaque projet se focalise sur un domaine d'intervention.

Le cofinancement est obligatoire, il s'agit principalement d'un cofinancement en nature des bénéficiaires.

L'appui technique à la définition et au suivi de chaque projet est assuré par un binôme composé d'une ONG locale et d'une ONG italienne (IAC, intermédiaires d'appui-conseil). Un budget spécifique est alloué aux activités de suivi-conseil. Cette structure participe au renforcement des capacités.

La CILSS a un rôle d'appui technique et financier, de coordination et de synthèse. Il alimente la réflexion sur l'ensemble de l'initiative (croisement des données pays) en produisant des bulletins d'information réguliers (mensuels) et en faisant la revue des activités à l'échelle régionale. Il réunit et anime le CSRP.

Le projet a une enveloppe globale de 3,1 milliards de FCFA. En décembre 2006, il avait financé 643 projets.

Source : entretien, CILSS, août 2007

Le fonds Italie-CILSS a mis en place un Comité Sous-Régional de Pilotage qui valide les pré-sélections et évalue le déroulement du projet. Cet organe pourrait simplifier le dispositif de sélection et de suivi dans l'IREM. Il pourrait aussi, comme dit précédemment proposer certains ajustements dans le dispositif au fil de la mise en œuvre du projet et sur la base des résultats observés.

La cellule technique au CILSS, initialement composée de 4 personnes travaille autant sur la gestion des projets que sur la production de bilans et de réflexions à l'échelle régionale en comparant par exemple les données entre pays ou entre type de projets analogue. Ces bilans réguliers montrent tout l'intérêt d'une coordination au niveau régional.

### *6.3 – Perspectives*

Les résultats de l'évaluation :

1 - Confirment la pertinence globale d'une initiative FFEM désertification menée à l'attention des acteurs locaux et délocalisée au niveau sahélien permettant :

- de mener des réalisations concrètes de lutte contre la désertification et de création de revenus au niveau local au Sahel,
- d'impliquer des porteurs/opérateurs ayant les capacités requises, appropriables par les porteurs/bénéficiaires à la base.

2 - Confirment l'intérêt d'en confier la maîtrise d'œuvre au CILSS (institution régionale / centre de mobilisation de compétences techniques au service des politiques et des structures d'intégration régionales) de façon à nourrir en contenu et en affichage au niveau du Sahel les efforts de stratégie engagés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification

3 – Soulignent la nécessité de réaliser un suivi d'impact rigoureux et une capitalisation technique portée au niveau régional en lien avec les programmes de gestion des ressources naturelles (CILSS et partenaires) et un comité scientifique et technique sahélien impliquant au besoin des personnes ressources appropriées dans le milieu scientifique international (OSS, CSFD...)

4 – Soulignent également la nécessité d'une adaptation et d'une meilleure insertion au niveau national des modalités de sélection et suivi de réalisation des micro-projets, l'équipe programme ayant un rôle technique et conceptuel pour le suivi et l'évaluation d'impact

#### *6.4 – Recommandations*

Il s'agirait de capitaliser l'expérience acquise dans les micro-projets (connaissances des porteurs et acteurs locaux) et au niveau de la cellule technique régionale (connaissances des deux experts) selon une méthodologie adaptée (visites ciblées, recueil d'un choix raisonné de données et entretiens approfondis avec les porteurs locaux concernés) en mobilisant les organisations nationales et leurs fédérations.

La capitalisation des acquis du programme par la CTR dans la mesure où (i) les deux experts ont jusqu'à présent porté leurs efforts sur le suivi technique et financier des projets (2) l'analyse au niveau régional est de nature à apporter des informations spécifiques. Cette capitalisation pourrait par exemple s'appuyer sur une approche comparative.

Il était présomptueux de vouloir réaliser un bilan scientifique sur des échelles de temps courtes. Mais un cadre mieux formalisé pour le recueil et le suivi de données permettant le calcul de la rentabilité du programme et des actions pourrait être développé, notamment par le CILSS. Les aspects sociaux et en particulier institutionnels (organisationnels) de la mise en œuvre gagneraient à être mieux explicités afin de pouvoir les croiser aux données économiques.

Sur la base de ces travaux de capitalisation et de leur discussion avec les partenaires et autres intervenants intéressés par ce type d'intervention, des modalités de programme permettant aux bailleurs d'associer leurs financements pourraient être proposées, de façon à ce que ces propositions puissent être débattues et amendées largement avant fin 2008.

Il s'agirait aussi de définir clairement les critères au démarrage du programme et d'inclure un diagnostic de la structure porteuse de projet. La capacité des différentes Structures Porteuses de Projet à participer au programme IREMLCD dépend in fine en grande partie de leurs capacités à monter un dossier, à gérer des financements et à écrire les rapports demandés par le bailleur. Si IREMLCD souhaite favoriser l'accès de toutes les OSC aux financements proposés, y compris - ou principalement - les organisations de base, il est nécessaire d'envisager d'accompagner le porteur de projet dans sa démarche. Cet accompagnement pourrait prendre la forme de partenariats (entre une ONG du Nord et une du Sud, entre une association et une structure faîtière etc.), d'appuis techniques spécifiques (à la formulation de projet, à la définition d'indicateurs) ou de formations, notamment en gestion.

Le critère de formation et de renforcement des capacités devrait être reconsidéré, du fait qu'il ne semble pas pertinent au vu des objectifs du programme (notamment de l'objectif No 2 de « Développer une capacité institutionnelle et humaine (...) d'instruction et de gestion de projets intégrés ») et biaise le ciblage. La procédure de présélection nationale devrait être favorisée et inclure des représentants des faîtières d'ONGs ainsi que des coordinateurs d'autres projets analogues dans les Comités nationaux sans pour autant leur donner la décision finale.

La décision finale pourrait être confiée à un Comité régional, afin de renforcer le rôle des acteurs régionaux et la prise en compte des réalités régionales. Cela permettrait aussi l'inclusion d'autres bailleurs dans l'initiative. Les décisions du comité de sélection doivent être clairement justifiées auprès des organismes qui ont participé à la pré-sélection au vu des

critères définis initialement, afin de renforcer la compréhension de ces critères et de limiter les frustrations liées au rejet des projets. Il y aurait lieu de mettre en place un mécanisme de garantie / contrôle de la participation à l'élaboration des projets. Ce mécanisme veillerait aussi à la vérification des éléments de contrainte majeure sur les activités (disponibilité de l'eau par exemple).

Ces propositions devraient être développées en prenant en compte les éléments abordés lors de l'atelier concernant les axes et les contenus thématiques, les modalités organisationnelles et conditions de durabilité des actions locales, et les hypothèses évoquées notamment celles concernant l'introduction d'éventuelles priorités géographiques au sein des pays, etc.



**Annexe 1 – Liste des personnes contactées**  
(Phase d'évaluation globale et institutionnelle)

	NOM	INSTITUTION	RENCONTRE / CONTACT
	<b>Ouagadougou</b>		
1	<b>Mme Mariam Gui NIKIEMA</b> Secrétaire permanente CONEDD	CONEDD (Ministère de l'Environnement)	50 31 24 64 et 70 24 05 07 Entretien <b>jeudi 16/08/07 à 9 h</b>
2	<b>Mme Delphine OUEDRAOGO</b> , Point focal CCD	CONEDD (Ministère de l'Environnement)	50 31 24 64 et 70 24 05 07 Entretien <b>jeudi 16/08/07 à 9 h</b>
	Mme Marie-Claire KADEOUA	CONACILSS (Ministère de l'Agriculture)	50 49 99 16 En congés
	Mme Rosalie CONGO	Programme Petit FEM	50 33 29 34 En congés
	M Sylvestre OUEDRAOGO	PNUD-FEM	50 30 67 62/63 En congés
3	<b>Mme Clarisse COULIBALY</b> , <b>M. Pierre-Yves GUEDEZ</b> Chargés de programme Environnement et Energie	PNUD-FEM	Entretien <b>mercredi 15/08/07 à 9 h</b>
4	<b>Mme Sophie PELLETIER</b>	Délégation Européenne (petits projets)	Dép. Dév. rural et Environnement Entretien <b>lundi 20/08/07 à 16 h</b>
5	<b>M Florent Dirk THIES</b>	GTZ Développement agricole	50 33 19 10 Entretien <b>vendredi 17/08/07 à 15 h</b>
6	<b>M Mathieu LEGRIX</b>	AFD Ouagadougou	Entretien <b>lundi 20/08/07 à 15h</b>
7	<b>Mme Agnès CLANCIER</b>	Conseillère régionale, SCAC	Entretien <b>lundi 20/08/07 à 8h30</b> Conseillère régionale
8	<b>M Félix de Valois Emmanuel COMPAORE</b>	CILSS Fonds Italie-CILSS	Atelier 17/08/07 Entretien <b>jeudi 17/08/07 à 14h</b>
9	<b>M Issa Martin BIKIENGA</b> , SEA CILSS	CILSS	Atelier 17/08/07
10	<b>M Bertrand REYSSET</b>	CILSS – CTR	Entretiens <b>jeudi 17/08/07 à 15h</b>
11	<b>M. Philippe ZOUNGRANA</b>		<b>et dimanche 19/08/07 à 10h</b>
12	M. Honoré KABORE, <b>Responsable UAM/AFC</b>	CILSS	Entretien <b>jeudi 17/08/07 à 16h30</b>
13	<b>M Dramane COULIBALY</b> , Coord. PRA/ SA-LCD-POPDEV	CILSS	Atelier 17/08/07
14	<b>M Laurent MILOGO</b> , chef UAM/SEV	CILSS	Atelier 17/08/07 et Entretien <b>vendredi 18/06/07</b>
15	<b>Mme Edwige BOTONI</b> Expert GRN	CILSS	Entretien <b>lundi 20/08/07 à 10h</b>
	M. Jean-Marc GARRAULT	IUCN-BRAO	En congés
	Mme HONADIA	IUCN BF	En congés
	<b>Bamako</b>		
1	<b>M. Mamadou GAKOU</b> Secrétaire technique Permanent, Point Focal CCD	STP/CIGQE, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement	(223) 2231074 Entretien <b>mardi 21/08/07 à 10h30</b>
2	<b>M Alassane KANOUTE</b> Coordinateur PAPE	GTZ / STP Projet d'appui à la politique	222 20 53 Entretien <b>jeudi 23/08/07 à 11h</b>

		environnementale	
3	<b>M DIAKITE</b> Responsable bureau Formation Communication Recherche	STP	Entretien <b>mardi 21/08/07 à 15h</b>
	M. Abdoulaye BETHIE SG Min Environnement	Ministère de l'Environnement	En réunion
	M.	DNCN	En mission
4	<b>M Kamory KEITA</b>	COMASOD	Entretien <b>mercredi 22 à 9h</b>
5	<b>M. Odiouma COULIBALY</b> Assistant administratif et financier	SECO ONG	Entretien <b>mercredi 22 à 9h</b>
6	<b>Mme Aïssata MAIGA</b> Assistante de programme	PNUD petit FEM	229 10 41 ; 696 96 85 Entretien <b>mercredi 22 à 9h</b>
7	<b>Mme Goundo CISSOKO</b> (Secrétaire aux Finances CAFO)	Coordination des ONG Féminines (CAFO)	Entretien <b>mercredi 22/08/07 à 15h</b>
8	<b>Mme Traoré Néné TOURE</b> (Vice-pdte CEDRUD)	Bureau national	
9	<b>Mme Soumaoro Malado</b>	Coalition Environnement, Développement rural, décentralisation (CEDRUD)	
10	<b>DIAKITE</b> (membre CEDRUD)		
10	<b>Mme Traoré Hama FOFANA</b> (sec ex. EDRUD au bureau national)		
11	<b>Mme Niaré Maïmouna SIDIBE</b> (membre CEDRUD)		
12	<b>Mme Ly Fatimata COULIBALY</b> (membre CEDRUD)		
13	<b>Mme Bouaré Fanta DIENTA</b> (Bureau Exécutif national)		
14	<b>M Abdoulaye MAIGA</b> (Secrétaire permanent de la CAFO)		
15	<b>M Ibrahim BA</b> directeur	ONG AMEN	Entretien <b>mercredi 22/08/07 - 16h30</b>
16	<b>M Tangara SOUMANA</b> Chef de service développement institutionnel	CCA ONG	Coordination nationale Entretien <b>jeudi 23/08/07 à 12h</b>
	M Alain HOUYOUX	Union Européenne	En mission
17	<b>M Kalfa SANOGO</b> Responsable Environnement	PNUD	Entretien <b>jeudi 23/08/07 à 14h</b>
18	<b>M Ibrahim Alassane TOURE</b>	CONACILSS	(223) 6397125 / (223) 2228667 Entretien <b>mardi 21/08/07 à 15h</b>
19	M <b>DIAKITE</b>	STP Bureau Formation Communication Recherche	Entretien <b>mardi 21/07/08 à 15h</b>
	M Lucien HUMBERT	AFD	En mission. M. Noumou MALLE, assistant (mallen@groupe-afd.org)
<b>Dakar</b>			
	Mme Gogo Banel NDIAYE MACINA, CT CONSERE, PF CCD	Ministère de l'Environnement	(221) 821 1240 En mission
	Mme Woré Gana SECK, Présidente	CONGAD	(221) 648 94 41 Rendez-vous samedi 25/08/07 à 10h – Empêchée (mission)
1	<b>M Mamadou CISSOKHO</b> Président d'honneur du ROPPA	ROPPA	824 71 03 Entretien <b>vendredi 24/08/07 à 15h</b>

2	<b>M Samba GUEYE</b> , Président CNCR	CNCR	652 99 51 (M. Marius Dia) Entretien <b>vendredi 24/08/07 à 15h</b>
	M Jean-Michel BERGER Mme Christèle CORMIER, bureau des ONG	SCAC Conseiller régional Développement rural et Environnement	(221) 839 51 00 Injoignables
3	<b>M. Mathiam THIAM</b>	CONACILSS	+221 512 43 28 / +221 8212461 Entretien <b>samedi 25/08/07 à 13h</b>
	M. Pr. Oumar WANE M. Tala KANE	PNUD petit FEM Réseau Afrique 2000	Rendez-vous samedi 25/08/07 à 10h Empêchés
4	<b>M. Boubacar SECK</b> , directeur exécutif du CONGAD	CONGAD	Entretien <b>samedi 25/08/07 à 10h</b>
5	<b>M. Mamour NGALANE</b> , personne ressource environnement du réseau		
6	<b>M Alioune DIALLO</b> Chargé de programme	Ambassade Pays-Bas	644 37 69 Entretien <b>vendredi 24/08/07 à 10h</b>
	M J.M. GRAVELLINI (directeur) M G. CHAUSSE (Resp. Cap Vert / Guinée Bissau), Mme J. VAUCLIN	AFD	(221) 849 19 99 En congés Contact tél. M Montcalm
<b>France</b>			
1	<b>M. Christophe DU CASTEL</b>	FFEM AFD	Entretiens <b>mercredi 5/09/07</b> , <b>mercredi 3/10/07</b> , <b>mardi 30/10/07</b>
2	<b>Mme Estelle GODART</b>	MAE	Entretiens <b>vendredi 31/08/07</b> , <b>mercredi 3/10/07</b> et atelier Ouaga
3	<b>M. Pierre ICARD</b>	FFEM AFD, ex resp. Environnement DGCID	Entretien <b>jeudi 30/08/07</b>
4	<b>M. Marc BIED-CHARRETON</b>	CSFD	Entretien <b>mardi 10/07/07</b>
5	<b>M. Rémi GOUIN</b>	ex FFEM AFD	Entretien <b>jeudi 20/09/07</b>
6	<b>M. Roger BLEIN</b>	consultant (étude de faisabilité IREM/LCD)	Entretien <b>mercredi 12/09/07</b>
7	<b>M. Patrice BURGER</b>	directeur de CARI et animateur du GTD	Entretien <b>jeudi 27/09/07</b>
<b>Madrid (à l'occasion de la COP)</b>			
1	<b>Mme Woré Gana SECK</b> Présidente	CONGAD (Sénégal)	(221) 648 94 41 Entretien <b>le mercredi 12/09/07</b>
2	<b>M. François TAPSOBA</b> consultant international (notamment pour le Mécanisme mondial)	ex directeur Gestion des ressources naturelles au CILSS	(221) 648 94 41 Entretien <b>le mercredi 12/09/07</b>



## Annexe 2 – Tableau de financement des micro-projets

N°	Pays	Localité	Structure	Convention		durée (ans)	Porteur		Bénéficiaires			Co-financements			FFEM		TOTAL			
				n°	date		Budget	%	indiv/org	Budget	%	Sources	Budget	%	Budget	%	Budget	%		
1	Cap-Vert	Sta Catarina	OASIS	15	août-05	2			ASTBAL	10 573	5%	Ministères, Municipalité	110 145	50%	100 439	45%	221 157	100%		
2		Porto Novo	ADAD	34	2007		27 137	16%	bénéf	43 340	25%				99 980	59%	170 457	100%		
3	Mauritanie	Bareina	ADD	11	sept-04	2	17 750	9%		44 800	24%	MDRE/PAM	33 574	18%	92 540	49%	188 664	100%		
4		Male	ANDS	8	sept-03	3	43 333	22%		45 833	24%	FLM / Ministère	22 167	11%	81 837	42%	193 170	100%		
5		Mahmouda	ASEAV	17	mai-05	1	5 523	9%		12 696	21%				41 327	69%	59 546	100%		
6	Sénégal	Sagata Diolof	AHDIS	24	mai-06	2	11 690	14%		24 392	30%	Conseils ruraux	762	1%	44 870	55%	81 714	100%		
7		Thiès (1)	GREEN	16	jul-05	1	11 251	22%				SolSoc Belgique	10 322	20%	29 998	58%	51 571	100%		
8		Thiès (2)	GREEN	33	2007	1,5	22 501	16%				SolSoc Belgique	65 343	46%	55 709	39%	143 553	100%		
9		Louga	SOSSISN	25	févr-06	2			AUMN	33 965	21%	SOS Sahel France	77 450	48%	50 250	31%	161 665	100%		
10		Diouloulou	COSPE	23	2006	2			APAD	74 000	35%				39 879	19%	97 463	46%	211 342	100%
11	Gambie	Essau	SGF	14	juin-05	3	1 714	1%		23 360	20%	Canada, NNA, MinForêts	31 486	19%	100 000	60%	166 560	100%		
12	Guinée Bissau	Gabu	ADCTAL	10	janv-04	2				40 445	54%				33 836	46%	74 281	100%		
13		Cachieu	LVIA	12	déc-04	3				29 050	11%	LVIA international	130 350	50%	99 650	38%	259 050	100%		
14		Farim	ASACASE	26	jul-06	2	95 330	48%	populations	5 300	3%				99 810	50%	200 440	100%		
15	Mali	Tombouctou	AMEN	18	mai-05	2	28 114	28%		13 461	13%				58 175	58%	99 750	100%		
16		Bamako	APHN	19	juin-05		12 903	30%							29 692	70%	42 595	100%		
17		San/Dah	AVDS	21	2005	3	11 320	16%		9 790	14%				48 024	69%	69 124	100%		
18		Nioro Diema	WK	20	2005		9 957	17%		18 082	31%				30 410	52%	58 449	100%		
19		Kidal	CARI	28	2007	2			CDV	11 520	8%	CARI France / Medafrica	40 000	26%	100 000	66%	151 520	100%		
20	Burkina Faso	Sourou	COPROD	4	déc-03		7 694	6%				Wallonie	66 667	52%	53 503	42%	127 864	100%		
21		Komboari	ACFED	7	sept-03	2	7 500	8%		16 374	16%				76 117	76%	99 991	100%		
22		Dapoury	ANTD	6	sept-03	3				32 163	30%	MECV	5 000	5%	69 646	65%	106 809	100%		
23		Bousse	ATY	3	oct-03	2	27 239	34%		23 000	28%	Serv. Tech	244		30 617	38%	81 100	100%		
24		Yagha	VDS	31	oct-06	2	6 921	4%		75 972	38%	Fonds roulement	22 639	11%	91 865	47%	197 397	100%		
25		Ioba	AIJY	29	2006		36 928	19%		62 728	32%				98 490	50%	198 146	100%		
26		Nobéré Pô	NATURAMA	30	2006					25 878	11%	PAGEN	107 328	47%	97 257	42%	230 463	100%		
27	Bam	SOSSIBF	27	2006					155 172	61%	SOS Sahel France	55 474	18%	91 013	30%	301 659	100%			
28	Niger	Tanout	ALHER	2	juin-03	1	7 622	7%		5 899	5%	Scac Polsecal, FCP	49 393	46%	45 582	42%	108 496	100%		
29		Tahoua	APELZP	1	2003	2				154 378	43%	GTZ, Scac Propan	103 169	29%	99 300	28%	356 847	100%		
30		Youri (1)	Marhaba	13	2005	2				34 693	31%				77 196	69%	111 889	100%		
31		Youri (2)	Marhaba	35	2007		5 061	4%		31 162	26%				81 491	69%	117 714	100%		
32		Tillabéri	Bogou	32	août-06	2				26 712	37%				44 710	63%	71 422	100%		
33	Tchad	Madiago	ACRA	22		2	25 020	23%							82 414	77%	107 434	100%		
					moyenne	2,1														
			TOTAL				422 508	9%		0	1 094 728	23%		971 392	20%	2 333 211	48%	4 821 839	100%	